

LE MAGAZINE TRIMESTRIEL DES EXPERTS-COMPTABLES

LFRANCILIEN

N°111 | DÉCEMBRE 2021

28 Témoignage

3 BONNES
RAISONS
DE VOUS FAIRE
COACHER

34 Progresser

LES "JEUDIS DE
LA RÉUSSITE" POUR
ACCOMPAGNER
LES JEUNES INSCRITS

42 S'inspirer

THE ELEMEN'TERRE PROJECT :
SENSIBILISER AUX ENJEUX
ENVIRONNEMENTAUX
ET SOCIÉTAUX

DOSSIER

PARCOURS DE LA TRANSFORMATION

**Comment l'Ordre vous accompagne
vers les métiers de demain
pour transformer vos cabinets**

Experts-Comptables,
Ensemble, dessinons le futur dès à présent.



Terra Gestion, partenaire des Experts-Comptables dans la réalisation de l'examen de conformité fiscale.

Conscients que l'ECF va devenir incontournable dans les prochaines années, **Terra Gestion souhaite s'affirmer dans un rôle de tiers de confiance pour vous aider et vous accompagner** dans la mise en œuvre de cette nouvelle et importante mission.

Nous sommes convaincus qu'un **partenariat « gagnant/gagnant »** peut se nouer, une délégation placée sous le signe de la confiance réciproque entre vous, les experts-comptables et Terra Gestion. Notre proximité et notre complémentarité en sont les meilleurs gages auprès de l'administration fiscale.

La mutualisation des tâches avec Terra Gestion permettra **d'allier la sécurité fiscale et la maîtrise des coûts de revient** dans l'intérêt de l'ensemble de la profession et des TPE.

Joël **LEMONNIER** 0607267220 et Nicolas **GAUTHIER** 0622531329
sont à votre disposition.

PARIS: 33, rue de la Bienfaisance 75008 PARIS • Tél. : 01 42 65 41 64 • contact75@terragestion.com
MELUN: 259, rue Pierre-et-Marie-Curie CS 10088 Vaux-le-Pénil 77007 MELUN cedex • Tél. : 01 64 79 76 00 • contact77@terragestion.com
ÉVRY: 3, avenue du Général-de-Gaulle CS 70328 Lisses 91021 ÉVRY cedex • Tél. : 01 84 18 00 10 • contact91@terragestion.com
AUXERRE: 23 boulevard Davout 89000 AUXERRE • Tél. : 03 86 42 07 07 • contact89@terragestion.com

L̄FRANCILIEN

04. Édito

PARTICIPER

- 06.** AGENDA
Les rendez-vous à venir
- 07.** FLASH BACK
Les Universités d'été 2021
- 08.** BRÈVES
Quoi de neuf en Île-de-France ?
- 09.** VIE DES COMMISSIONS
Retour sur les Semaines de la diversité
Focus sur les condamnations obtenues par la commission Répression de l'exercice illégal et de la délinquance financière
Accompagner les stagiaires et les contrôleurs de stage

DÉCOUVRIR

- 14.** INNEST
Un accompagnement qui porte ses fruits
- 17.** Un job qui compte : la plateforme pensée pour créer des vocations

SE TRANSFORMER

- 19.** DOSSIER
Le parcours de la Transformation
- 28.** TÉMOIGNAGE
3 bonnes raisons de vous faire coacher

PROGRESSER

- 32.** ACTU JURIDIQUE
La procédure de traitement de sortie de crise
- 34.** ATELIER
« Les Jeudis de la réussite » pour accompagner les jeunes inscrits
- 35.** OUTILS
Cap Performance fait peau neuve
- 37.** CONFÉRENCE
Le délibéré de Gaspard Koenig

S'INSPIRER

- 38.** CONFÉRENCE
Grande conférence « la liberté »
- 40.** TRANSMISSION
Transfair 2021 : retour sur les trophées de la reprise d'entreprise au féminin
- 42.** ASSOCIATION
The Elemen'Terre Project : sensibiliser aux enjeux environnementaux et sociétaux



- › **E.U.R.L.** au capital
de 350 000€
- › **RCS** N° Paris
B417 494 739 APE 741C
- › **ISSN** - N°1287 - 4140
- › **TVA intracommunautaire**
FR 53417494739
- › **Diffusion**
13 000 exemplaires
- › **www.oec-paris.fr**
01 55 04 31 33
50, rue de Londres
75008 Paris
- › **email**
lefrancilien@oec-paris.fr
- › **Directeur de publication**
Laurent Benoudiz
- › **Comité de rédaction**
Aïcha Amejjoud
Laurent Benoudiz
Mickaël Brun
Marion Criel
Amélie Deraedt
Isabelle Faujour
Caroline Helin
Stéphanie Laporte
Marjorie Lohez
Julien Philip
Christine Roca
Virginie Roitman
Jérémy Younes
- › **Conception
graphique & maquette**
Julie Marie
- › **Crédits photos**
Eric Boireau
Gauthier et Compagnie
iStock
Lesbandits
Steven Jimel
- › **Impression**
YD Print
- › **Régie publicitaire**
APAR
01 41 49 02 90

Nous ambitionnons de faire de Sup'Expertise Paris une école de commerce à part entière : l'école supérieure de l'expertise comptable, de l'audit et du conseil.

Après cinq années durant lesquelles j'ai eu la chance, l'honneur et l'immense plaisir de présider le conseil régional de l'Ordre des experts-comptables, je terminerai mon mandat avec la fierté de voir me succéder Virginie Roitman avec qui nous avons conduit la campagne en 2020.

Virginie est à la tête d'un cabinet d'une quinzaine de collaborateurs qu'elle a repris très jeune, dans des conditions douloureuses lors du décès prématuré de son père qui en est le fondateur. Sa volonté, son optimisme, sa sincérité et ses talents lui ont permis d'assurer le succès de son activité professionnelle.

Élue à l'Ordre depuis 2016, Virginie a présidé les commissions du Tableau, de la Lutte contre l'exercice illégal puis du contrôle qualité où elle a consolidé et amplifié la réforme que nous avons réalisée en 2019, en ajoutant au volet réglementaire et normatif, un volet performance et accompagnement du cabinet. Elle est à l'initiative des « parcours de la Transformation » (voir le dossier de ce trimestre), initiative structurante des années à venir pour accompagner tous les experts-comptables et leurs collaborateurs vers les métiers de demain.

Durant son mandat, elle sera épaulée par une équipe d'élus exceptionnels engagés dans la bonne marche de notre institution. Plusieurs grands défis les attendent : la facture électronique et l'automatisation, l'attractivité des cabinets et le recrutement, l'intégration des jeunes consœurs et confrères, le développement de nouveaux outils mutualisés, la simplification des démarches ordinaires... Je leur fais confiance et leur souhaite bonne chance.

Je sais que Virginie pourra compter sur des permanents dévoués, impliqués et compétents réunis autour de Mickaël Brun, notre secrétaire général et d'Isabelle Faujour, secrétaire générale adjointe et directrice juridique. C'est peu dire qu'une grande partie des succès que nous avons pu rencontrer leur est due ainsi qu'à toute leur équipe !

La liste des personnes dont je suis redevable est infinie : Serge Anouchian, bien sûr, pour sa bienveillance, son exigence et sa rigueur morale ; Julien Tokarz qui a présidé trop rapidement notre conseil régional et sans qui, avec l'aide de François Millo, rien n'aurait été possible tant ils ont réorganisé notre institution autour du service aux confrères ; Vincent Reynier, pour son énergie et sa constante volonté de trouver des synergies entre l'Ordre et la Compagnie de Paris.

Durant les trois ans à venir, je poursuivrai mon mandat en tant que président de l'Asforef qui devrait être, à l'heure où vous lirez ces lignes, fusionné avec l'ACE et devenir ensemble Sup'Expertise Paris.

Cette nouvelle école regroupera ainsi près de 800 étudiants en DCG, DSCG, BTS, Licence RH, formera nos 3 000 experts-comptables stagiaires et accompagnera dans sa formation continue les 6 000 experts-comptables franciliens et leurs 40 000 collaborateurs.

“

C'est maintenant notre formation qu'il convient d'adapter aux nouveaux enjeux de notre profession.”

”



Dès la rentrée 2022, nous proposerons des Bachelors et des Mastères internes tout en préparant aux DCG/DSCG.

À terme, nous ambitionnons de faire de Sup'Expertise Paris une école de commerce à part entière : l'école supérieure de l'expertise comptable, de l'audit et du conseil. Projet ambitieux, projet extraordinaire car notre profession mérite une école de référence de haut niveau pour renforcer l'attractivité de la filière et de nos métiers !

Pour permettre cette reconnaissance, outre la fusion des deux entités, nous inaugurerons en 2022 le nouveau campus de Sup'Expertise Paris au sein d'un immeuble indépendant de 5 000 m² situé à Courbevoie, à proximité de la station du Transilien de Bécon les Bruyères. Le Cristallin est un bâtiment R+2 qui proposera 35 salles de classe, un amphithéâtre de 160 places et une terrasse plein ciel de 1 000 m².

Le succès de Sup'Expertise Paris s'appuiera sur la qualité et la réussite qu'a connu l'Asforef au cours des dernières années grâce au travail et à l'implication de sa directrice générale Ruth Soussana, que je remercie du fond du cœur.

Première collaboratrice embauchée par notre institut régional de formation en 1992, Ruth a fait valoir ses droits à la retraite fin 2021. Elle aura accompagné l'Asforef durant toute sa carrière et travaillé pour de nombreux présidents. Jean-Luc Scemama bien sûr, mais également Cécile de Saint-Michel qui a accentué, au cours des dernières années, l'engagement de notre IRF vers des formations plus comportementales et plus innovantes, tout en maintenant un haut niveau de qualité des formations techniques. C'est un honneur de leur succéder pour les trois années à venir.

Depuis mon élection en 2016, j'ai eu à cœur de moderniser les services de l'Ordre, de proposer des outils gratuits pour les cabinets, d'organiser des événements et des formations utiles tout en diminuant les cotisations. Nous avons ainsi transformé notre institution en la rendant plus efficace, plus concrète et plus proche du quotidien des experts-comptables franciliens. La Maison du Chiffre que nous avons bâtie ensemble au 50 rue de Londres dans le 8^e arrondissement reflète clairement cette volonté.

C'est maintenant notre formation qu'il convient d'adapter aux nouveaux enjeux liés à l'évolution des attentes des jeunes, à la réforme de l'apprentissage et aux nouveaux besoins de nos cabinets. C'est avec enthousiasme et passion que nous nous lançons avec Serge Anouchian, vice-président et Ugo Lopez, directeur de l'école, dans cet ambitieux projet.

À la veille des fêtes de fin d'année, je vous souhaite à toutes et à tous ainsi qu'à vos proches et à vos collaborateurs, le meilleur de ce que l'avenir nous réserve. Je vous remercie.

PAR LAURENT BENOUDIZ
PRÉSIDENT DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES RÉGION PARIS ÎLE-DE-FRANCE

🐦 @lbenoudiz

Les rendez-vous à venir

Découvrez les événements à venir : entre matinales, conférences ou RDV au 50... L'Ordre organise de nombreuses manifestations pour vous informer sur l'actualité réglementaire, l'évolution de la profession ou les services et outils.

DÉCEMBRE

Matinale transmission

« La cession d'entreprise à un membre de la famille »

MERCREDI 15 DÉCEMBRE 2021

> 9h00-10h30
 ☉ En visio

Journée annuelle du club Social du CSO

JEUDI 16 DÉCEMBRE 2021

> 18h00-19h30
 ☉ En visio et en présentiel,
 Maison de la Chimie - 28 Rue Saint-Dominique, 75007 Paris

RDV au 50 Exercice illégal

Les associations et collaborations à risque

JEUDI 16 DÉCEMBRE 2021

> 18h00-19h30
 ☉ En visio et en présentiel,
 50 rue de Londres, 75008 Paris

JANVIER

Loi de finances 2022

LUNDI 10 JANVIER 2022

> 17h00-19h30
 ☉ En présentiel,
 Théâtre Mogador

Atelier de la Transformation

Fédérer les équipes : mobiliser les collaborateurs dans la dynamique du changement

MARDI 11 JANVIER 2022

> 9h00-10h30
 ☉ En visio et en présentiel,
 50 rue de Londres, 75008 Paris

Matinale CSE

« La gestion du CSE, ses budgets : points particuliers et recommandations »

MERCREDI 12 JANVIER 2022

> 9h00-10h30

Webinaire Innest

Découvrez les solutions innovantes proposées par la startup e-carry on, issue de la 2^e promotion d'Innest

MARDI 18 JANVIER 2022

> 17h00-18h00

Webinaire du club Inovacio

JEUDI 20 JANVIER 2022

> 9h30-11h00

Jeudis de la réussite

Épisode 2 : Moi et mes réseaux sociaux

JEUDI 27 JANVIER 2022

> 18h00-20h00
 ☉ En présentiel,
 50 rue de Londres, 75008 Paris

FÉVRIER

Webinaire Innest

Découvrez les solutions innovantes proposées par la startup Nüag, issue de la 2^e promotion d'Innest

MARDI 1^{ER} FÉVRIER 2022

> 17h00-18h00

Atelier de la Transformation

Les outils du changement : la mise en œuvre

MARDI 8 FÉVRIER 2022

> 9h00-10h30
 ☉ En visio et en présentiel,
 50 rue de Londres, 75008 Paris

Webinaire du club Inovacio

JEUDI 17 FÉVRIER 2022

> 9h30-11h00

☉ Programme et inscriptions sur oec-paris.fr

Participez à une aide intergénérationnelle

ECR Paris Île-de-France, l'association des experts-comptables et commissaires aux comptes retraités de Paris, propose aux mémorialistes d'être accompagnés par un sénior dans l'élaboration de leur mémoire (rédaction, forme, présentation, style, cohérence...). L'association coche une quarantaine de mémoires par an donnant une note moyenne de 12.

Si vous souhaitez participer à cette mission d'accompagnement des futurs experts-comptables, transmettre votre expérience, vos savoirs et favoriser l'accroissement de diplômés, venez rejoindre l'équipe dynamique des « coacheurs ».

☉ Pour en savoir plus : Alain Rolland, alrolland@hotmail.fr

Le guide coaching DEC est à la disposition des coachs et des coachés.



L'Ordre ayant vocation à favoriser le développement des cabinets d'expertise comptable franciliens, est investi d'une mission d'intérêt général.

La profession est confrontée à un déficit d'image auprès des jeunes générations et à une pénurie de collaborateurs. Afin de pallier ce déficit, l'institution agit sur de nombreux leviers pour attirer de nouveaux talents, notamment à travers un soutien actif aux écoles et aux filières qui forment les étudiants aux métiers de la comptabilité, de la gestion, de l'audit et du conseil aux entreprises.

Soucieux d'attirer le plus grand nombre de jeunes vers ces métiers et de concourir à l'égalité des chances au sein des filières de l'expertise comptable, l'Ordre a souhaité nouer un partenariat avec la DFCG et sa fondation en apportant une dotation. Destinée aux étudiants inscrits en DCG, et issus de milieux défavorisés, cette dotation leur permettra de lever une barrière souvent infranchissable.

La DFCG a une fondation dont l'objet est justement d'aider des étudiants en situation financière délicate dans le cadre de leurs études dans les métiers de la finance d'entreprise notamment aux métiers comptables ou de contrôle de gestion.

☉ En savoir plus sur l'association : <https://www.dfcd.fr>



Encore une belle édition des Universités d'été 2021

Les Universités d'été, rendez-vous annuel incontournable des experts-comptables et des commissaires aux comptes en Île-de-France, se sont déroulées du 7 au 9 septembre 2021 au palais des Congrès de la porte Maillot.

Comme l'année dernière, elles proposaient un format hybride (en présentiel et en distanciel) permettant d'assister aux temps forts et à certains ateliers à distance. Ces trois jours ont été rythmés par plus de 110 ateliers et masterclass ainsi que 8 temps forts, axés sur plusieurs sujets d'actualité : de l'examen de conformité fiscale à la transformation de vos cabinets, sans oublier la grande conférence de clôture qui portait cette année sur la Liberté.

La conférence des présidents, véritable temps fort des Universités d'été, a été animée cette année par Karl Zéro. Organisée sous la forme d'un journal télévisé, nos présidents ont abordé à tour de rôle, les grands sujets qui font l'actualité de la profession, à savoir : la prévention des difficultés, l'examen de conformité fiscale ou encore l'attractivité de la profession.

Vous avez été très nombreux à arpenter les couloirs du palais des Congrès, afin de découvrir les stands de nos 60 partenaires, l'occasion également d'échanger avec les consœurs et confrères présents.

Le rendez-vous annuel de la profession du chiffre a de nouveau été un véritable succès rassemblant plus de 5 500 participants. Forts de cette belle participation, nous sommes convaincus que les professionnels du chiffre sont déterminés à surmonter la crise et prêts à accompagner les entreprises dans la relance.

Rendez-vous en 2022 du 6 au 8 septembre pour le prochain volet des Universités d'été !



Quoi de neuf en Île-de-France ?

Quelques nouvelles de vos AEC

Les AEC (associations des experts-comptables en départements) sont partenaires de l'Ordre francilien depuis 4 ans et sont vos contacts privilégiés de proximité.

Elles ont pour missions de promouvoir le rôle des professionnels du chiffre auprès des entreprises et des institutions dans les départements dans lesquels elles sont présentes. De plus, elles organisent des réunions d'information, animent des formations et des temps forts afin de permettre à un plus large public de s'informer quand les emplois du temps ne permettent pas toujours de se déplacer jusqu'à la capitale.

Autre avantage pour les experts-comptables en départements, elles représentent également des contacts de proximité pour les jeunes inscrits à l'Ordre francilien. Quand l'installation suscite de nombreuses questions, les AEC peuvent être ce soutien auprès des nouveaux installés, et les aider à prendre connaissance des outils que l'Ordre met à leur disposition.

Michel Bessière, président de l'association des experts-comptables et commissaires aux comptes de l'Essonne (AECC 91), a quitté ses fonctions à la fin du mois de novembre. Nous lui souhaitons bonne chance pour la suite et un excellent mandat à sa successeuse Juliette Martin-Doré !



L'Ordre sur les réseaux sociaux

L'Ordre francilien vous propose quotidiennement du contenu lié à l'actualité de nos instances sur Facebook, LinkedIn, Twitter et Instagram.

Afin de varier nos publications, nous avons développé davantage le format vidéo. Ce support, à la fois pratique et ludique, permet de communiquer sur des sujets variés, de réaliser des interviews de nos élus, mais également de présenter de manière interactive certains temps forts et événements. Cet outil nous a permis de communiquer notamment sur l'exposition « Voyage, voyage », qui s'est déroulée au sein de l'Ordre ; de donner la parole à Élodie Cassart, présidente de la commission Stage, lors d'une interview présentant les ateliers dédiés aux coachings des stagiaires en première, deuxième et troisième année ; ou encore de présenter nos clubs et séminaires. Dans le cadre des projets de la commission Attractivité, nous avons également réalisé une vidéo « Koh-Lanta » permettant de décrire, de façon ludique et originale, la grande aventure du métier d'expert-comptable. N'hésitez pas à vous abonner aux différentes pages afin de suivre les actualités de votre conseil régional. LinkedIn, Facebook et Twitter vous permettront d'avoir toutes les informations nécessaires sur les événements et projets phares de votre CRO, tandis qu'Instagram propose du contenu sur la profession et les métiers du chiffre qui touche davantage les jeunes.

Retour sur les Semaines de la diversité

La commission Mécénat et la commission Parité, diversité et inclusion de l'Ordre des experts-comptables de Paris Île-de-France se sont associées pour mettre en place les premières Semaines de la diversité du 17 septembre au 8 octobre 2021.

Lancée à l'occasion du vernissage de l'exposition au 50 rue de Londres, cette opération se proposait d'échanger autour des enjeux de parité, de diversité et d'inclusion, à l'occasion d'une exposition artistique et de deux conférences inspirantes. L'inauguration à la Maison du chiffre a permis à Mehdi-Georges Lahlou, curateur de l'exposition, de présenter les artistes, mais également aux élus investis au sein des commissions de présenter le projet dans son ensemble. Robert Fohr, chef de la mission Mécénat au sein du ministère de la Culture, était invité spécialement pour l'événement.

“ C'est un plaisir de participer à ce type d'événement qui permet de promouvoir le mécénat. Le ministère agit au quotidien afin de favoriser le développement du mécénat en France. ”

ROBERT FOHR



L'exposition « Voyage, voyage »

Accueillie au 50 rue de Londres, l'exposition éphémère « Voyage, voyage » proposait aux nombreux visiteurs de découvrir les richesses de la diversité à travers l'art. Le vernissage « Art et Diversité » proposait une table ronde retraçant les contours du mécénat dans la profession. Après une visite guidée de l'exposition, commentée par Mehdi-Georges Lahlou, la soirée d'inauguration s'est conclue par un cocktail dînatoire.

Deux tables rondes inspirantes

À la suite de l'inauguration ont été proposées deux conférences. La première a eu lieu mercredi 22 septembre, avec l'intervention de personnalités : Anne-Laure Thomas, directrice Diversité et inclusion chez l'Oréal, Anne Roi, directrice des activités de l'association Unirh-Thransition, ainsi que Benjamin Mèche et Vincent Tartaglione, experts-comptables en situation de handicap. Cette table ronde a exploré la thématique du handicap dans le monde professionnel, comment faire du handicap une force et comment développer une politique RH inclusive au sein d'un cabinet d'expertise comptable.

La seconde conférence, axée sur la parité, s'est déroulée mardi 28 septembre. Nos intervenantes, Valérie Le Boulanger, consultante RH et ancienne DRH chez Orange et Corinne Lecoustey, vice-présidente de l'AME (l'Alliance pour la mixité en entreprise) sont revenues sur les bonnes pratiques à adopter afin d'assurer la construction d'un environnement de travail mixte permettant à toutes et tous de se développer dans son travail.

Forts de leurs succès, ces trois événements sont les premiers d'une longue série afin de faire prendre conscience de l'importance de ces enjeux sociétaux. Donner des espaces d'expression à la diversité, la parité, l'inclusion et le mécénat sont au cœur des préoccupations des élus du conseil régional de Paris Île-de-France.

“ Nous avons la chance d'exercer une profession magnifique au service des entrepreneurs. Et le sens du service va avec la capacité de se mobiliser pour des causes d'intérêt général. ”

RENÉ RICOL,
ANCIEN PRÉSIDENT DE L'ORDRE (1994-1998)

Focus sur les condamnations obtenues par la commission Répression de l'exercice illégal et de la délinquance financière

CRÉTEIL, LE 14 JANVIER 2021

Prévenu

- > 10 mois d'emprisonnement avec sursis
- > 5 000 € d'amende délictuelle
- > 5 000 € de DI
- > 2 000 € de frais de justice (Art.475)

CRÉTEIL, LE 28 JANVIER 2021

Prévenu

- > 8 mois d'emprisonnement avec sursis
- > 20 000 € d'amende dont 10 000 € avec sursis
- > 5 000 € de DI
- > 2 000 € de frais de justice (Art.475)

BOBIGNY, LE 2 FÉVRIER 2021

Prévenu

- > 7 mois d'emprisonnement avec sursis
- > 2 000 € d'amende délictuelle
- > 1 € de DI
- > 500 € de frais de justice (Art.475)

PARIS, LE 4 FÉVRIER 2021

Prévenu n°1

- > 10 mois d'emprisonnement avec sursis probatoire pendant 2 ans
- > 5 000 € d'amende

Prévenu n°2

- > 8 mois d'emprisonnement avec sursis simple
- > 5 000 € d'amende

Solidaire

- > 3 000 € de DI
- > 2 000 € de frais de justice (Art.475)

NANTERRE, LE 10 FÉVRIER 2021

Personne physique

- > 6 mois d'emprisonnement avec sursis
- > 20 000 € d'amende délictuelle

Personne morale

- > 3 000 € d'amende délictuelle

Solidaire

- > 2000 € de DI
- > 1 000 € chacun de frais de justice (Art.475)

PARIS, LE 3 MARS 2021

Prévenu

- > 24 mois d'emprisonnement avec sursis
- > 10 000 € d'amende délictuelle
- > 3 000 € de DI
- > 2 000 € de frais de justice (Art.475)

BOBIGNY, LE 23 MARS 2021

Personne physique

- > 3 000 € d'amende délictuelle

Personne morale

- > 6 000 € d'amende délictuelle

Solidaire

- > 500 € de DI
- > 500 € de frais de justice (Art.475)

VERSAILLES, LE 26 MARS 2021

Prévenu n°1

- > 1 000 € de DI
- > 1 000 € de frais de justice (Art.475)

Prévenu n°2

- > 1 000 € de DI
- > 1 000 € de frais de justice (Art.475)

Prévenu n°3

- > 1 000 € de DI
- > 1 000 € de frais de justice (Art.475)

MEAUX, LE 30 MARS 2021

Personne physique

- > 4 000 € d'amende délictuelle

Personne morale

- > 3 x 2 000 € d'amende délictuelle dont 3 000 € avec sursis

NANTERRE, LE 7 AVRIL 2021

Prévenu

- > 1 000 € d'amende délictuelle
- > 2 500 € de DI
- > 1 000 € de frais de justice (Art.475)

PARIS, LE 31 MAI 2021

Prévenue n°1

- > 12 mois d'emprisonnement ferme
- > 10 000 € d'amende délictuelle

Prévenu n°2

- > 9 mois d'emprisonnement avec sursis
- > 2 000 € d'amende délictuelle
- > 1 000 € de DI
- > 1 000 € de frais de justice (Art.475)

Personne morale

- > 50 000 € d'amende délictuelle

Solidaire

- > 3 000 € de DI
- > 1 000 € de frais de justice (Art.475)

VERSAILLES, LE 1^{ER} JUIN 2021

Prévenu

- > 5 000 € d'amende délictuelle
- > 3 000 € de DI
- > 800 € de frais de justice (Art.475)

PARIS, LE 1^{ER} JUIN 2021

Personne physique

- > 8 000 € d'amende délictuelle

Personne morale

- > 15 000 € d'amende délictuelle

Solidaire

- > 2 000 € de DI
- > 1 000 € de frais de justice (Art.475)

PARIS, LE 1^{ER} JUIN 2021

Prévenu

- > 24 mois d'emprisonnement ferme dont 6 mois avec sursis probatoire de 2 ans
- > 15 000 € d'amende délictuelle
- > 5 000 € de DI
- > 1 500 € de frais de justice (Art.475)

NANTERRE, LE 7 JUILLET 2021

Personne physique

- > Amende délictuelle de 30 000 € dont 17 000 € avec sursis

Personne morale

- > Amende délictuelle de 20 000 € dont 10 000 € avec sursis

Solidaire

- > 2 500 € de DI
- > 1 000 € chacun de frais de justice (Art.475)

PARIS, LE 31 AOÛT 2021

Prévenu

- > 8 mois d'emprisonnement ferme
- > 4 000 € d'amende délictuelle
- > 3 000 € de DI
- > 2 000 € de frais de justice (Art.475)

PARIS, LE 7 SEPTEMBRE 2021

- > 12 mois d'emprisonnement avec sursis
- > 10 000 € d'amende délictuelle
- > 3 000 € de DI
- > 1 500 € de frais de justice (Art.475)
- > Interdiction de gérer durant 5 ans
- > Confiscation des scellés

ÉVRY, LE 2 NOVEMBRE 2021

Prévenu

- > 6 mois d'emprisonnement avec sursis
- > 500 € de DI
- > 500 € de frais de justice (Art.475)

Une affaire d'exercice illégal hors norme

« Fin 2019, alerté par un confrère, l'Ordre avait déposé plainte contre une société de droit britannique Setti Limited domiciliée sur l'île de Man qui proposait des prestations intégrales de comptabilité en français, à des clients nationaux via sa plateforme Internet. Dans la foulée, deux sites basés à Paris et en Bretagne traitaient les clients recrutés sur celle-ci. Ils incitaient concomitamment de très nombreux chefs d'entreprises (2 000 à 3 000 clients sont revendiqués par Setti LTD) à créer des sociétés en Angleterre afin d'échapper aux charges sociales et fiscales. (cf. France Inter)

Depuis des années, le préjudice est évalué à plusieurs centaines de millions d'euros au détriment du RSI puis de l'Urssaf et enfin de la DGFiP.

À la suite de notre action, une information judiciaire était ouverte au tribunal judiciaire de Saint-Brieuc et une enquête était confiée à la Section de recherches de la gendarmerie nationale de Rennes.

Les investigations ont débouché sur la mise en examen de nombreuses personnes physiques et morales pour des faits d'exercice illégal de la profession d'expert-comptable, de travail dissimulé, d'abus de confiance, de pratique commerciale trompeuse, d'incitation au refus de se conformer aux prescriptions de la législation de sécurité sociale, de blanchiment et de blanchiment de fraude fiscale aggravée. »

Un mémorialiste sévèrement sanctionné

« Récemment, un mémorialiste vient de se voir infliger une sanction pénale particulièrement sévère en matière d'exercice illégal de notre profession, au regard d'une absence de condamnation antérieure.

En effet, la 11^e Chambre correctionnelle du tribunal judiciaire de Paris l'a condamné à 24 mois d'emprisonnement avec sursis, 10 000 € d'amende, à la publication de la condamnation durant 6 mois sur notre site et dans le Francilien, à une interdiction d'exercer la profession d'expert-comptable durant 5 ans plus une interdiction de gérer pendant 5 ans et au paiement d'une somme de 5 000 € de dommages & intérêts à l'Ordre. »

La récidive en matière d'exercice illégal ne paie pas

CAS N°1

« À la suite des multiples actions de l'Ordre – à travers son bras armé, la commission de lutte contre l'exercice illégal et la délinquance financière - un redoutable illégal avait été condamné le 31 mai 2021, à une peine d'un an d'emprisonnement assortie d'un mandat d'arrêt prononcée par la 11^e chambre du TC de Paris pour des faits d'exercice illégal de la profession d'expert-comptable et exercice d'activité professionnelle ou sociale malgré une interdiction judiciaire, faits commis entre juillet 2016 et le 7 juillet 2019.

L'individu volontairement absent lors des débats vient d'être interpellé par les services de police et immédiatement incarcéré en maison d'arrêt afin d'y purger sa peine. »

CAS N°2

« Un autre récidiviste chevronné vient d'être condamné par le même tribunal à 12 mois d'emprisonnement, dont 4 assortis d'un sursis probatoire pendant 2 ans. Il est donc condamné à 8 mois fermes.

Le tribunal a immédiatement aménagé cette peine ferme sous la forme d'une assignation à domicile avec surveillance électronique. Il lui est également fait interdiction d'exercer toute activité d'expertise comptable et de conseil en gestion.

Il devra par ailleurs s'acquitter d'une amende de 4 000 € et verser 5 000 € de dommages et intérêts à l'Ordre. La publication à ses frais de la décision sur le site de l'Ordre (www.compta-illegale.fr). »



Votre partenaire TPE
c'est **PICPUS**



/ Simple

- Des attestations délivrées sous 24 heures
- Mon e-Picpus, un outil collaboratif pour faciliter les échanges sur vos dossiers
- Des réponses rapides et fiables à vos sollicitations

/ Pro

- Une expertise des thématiques TPE
- Une ligne d'info pour vos questions juridiques et fiscales, animée par des juristes
- Des formations et des conférences en présentiel et en distanciel pour vous et vos collaborateurs
- Un contrôle qualité des ECCV réalisé par des experts-comptables

/ À l'écoute

- Une équipe attentive aux problématiques des cabinets
- Des missions réalisées dans le respect de votre relation client
- Une dynamique réseau avec plus de 3 000 cabinets franciliens qui nous font confiance

Cotisation 2022 : 240 € HT
Micro-entrepreneurs : 60 € TTC



L'ECF avec Picpus

Dès janvier 2022,
Picpus vous accompagne
dans la réalisation
des ECF pour vos clients,
TPE et professionnels libéraux

Vos contacts :

à Nation
Christine DOUARIN
Responsable Partenariat
Experts-comptables
01 53 33 34 55
douarin.christine@cgapicpus.com
36, rue de Picpus
75580 Paris cedex 12



à Saint-Maur
Raoul FAGE
Responsable d'agence
01 81 94 54 20
fage.raoul@cgapicpus.com
6, avenue du Gouverneur Général Binger
94100 Saint-Maur-des-Fossés

Découvrez nos services

www.cgapicpus.com



le Blog

Créés et administrés par des experts-comptables. Président : Daniel Forestier, expert-comptable



PARTICIPER > RENCONTRES

Accompagner les stagiaires et les contrôleurs de stage

Essentielle au bon déroulement du stage d'expertise comptable, la commission Stage et prestation de serment est au cœur des services de l'Ordre. Zoom sur quelques actions phares de cette instance régaliennne.



ÉLODIE CASSART,
PRÉSIDENTE DE LA
COMMISSION STAGE
ET PRESTATION DE
SERMENT L DE L'OEC
PARIS-IDF

Présidée par Élodie Cassart, la commission Stage et prestation de serment porte un rôle clé au sein du conseil régional. Elle accompagne et définit les priorités portées par les permanentes du service tout au long de l'année. Parmi ces missions phares nous retrouvons l'accompagnement des stagiaires.

Les trois années de stage sont intenses et les examens finaux denses. Afin de faciliter leur réussite, la commission a mis en place de nombreuses actions comme les opérations Mémento. Outre le prêt de manuels organisé en collaboration avec les éditions Francis Lefebvre, la commission a souhaité mettre en place des coachings pour les stagiaires.

Organisés les samedis matins, ces coachings sont répartis en 3 ateliers (un focus par année), permettant aux stagiaires de s'entraîner sur les aspects spécifiques qu'ils sont en train de suivre. Animés par des professionnels et des coachs spécialisés, ils permettent aux stagiaires d'être mis en situation et de mieux appréhender les enjeux de chacune des trois années.

En première année, le coaching est axé sur la présentation de l'Ordre, de l'Asforef et sur leurs rôles respectifs. Les stagiaires découvrent plus en détail « qui fait quoi ? », ce que l'on attend d'eux et ce qu'il se passe s'ils manquent une journée.

En deuxième année, le coaching donne des clés aux stagiaires sur la gestion du temps, comment organiser son rétroplanning, et avoir quelques bonnes pratiques pour la rédaction du rapport de stage.

Enfin en dernière année, les stagiaires sont accompagnés pour la préparation à la soutenance de l'examen. Les intervenants leur transmettent également quelques informations pratiques sur les conditions logistiques de l'examen.

Rejoignez les contrôleurs de stage



Pour la bonne marche du stage, les stagiaires sont accompagnés par des contrôleurs qui veillent à leur réussite pendant toute la durée du cursus.

Si vous souhaitez les rejoindre c'est possible, n'hésitez pas à vous rapprocher de Sandra Bouguet, responsable du service du Stage : sbouguet@oec-paris.fr



À l'occasion du séminaire annuel des contrôleurs de stage, les jeunes contrôleurs ont été réunis sur une matinée.

Ce temps spécifiquement dédié à leur intégration a permis d'aborder de nombreux thèmes et notamment les différents outils informatiques utilisés par les contrôleurs, le lien avec le service du stage, les différents interlocuteurs...

Les voici fin prêts à accueillir leur premier groupe de stagiaires !



INNEST

Un accompagnement qui porte ses fruits

L'accompagnement personnalisé des startups de la deuxième promotion d'Innest se poursuit. Depuis le mois de mai, nos startups ont été testées par des groupes de bêta-testeurs experts-comptables. Elles ont pu bénéficier de 7 formations axées sur le marketing, la vente et la comptabilité et ont également effectué un test de sécurité informatique ainsi qu'un audit RGPD. Enfin, elles ont eu l'occasion de participer aux Universités d'été et au congrès national de la profession.

Greenly

Greenly accélère son développement depuis le lancement de son offre B2B début 2021. Plus de 180 entreprises ont fait leur bilan carbone grâce à la solution, permettant d'appuyer son expertise sur divers secteurs d'activités. Greenly a levé 2,5 millions d'euros en septembre auprès de Business Angels. Cette levée de fonds a pour objectif d'accompagner son développement commercial en forte croissance tout en mettant les moyens pour continuer l'amélioration de la solution. Plusieurs partenariats ont été mis en place avec les cabinets de conseil et d'expertise comptable, afin de répondre aux démarches RSE. Ces partenariats ont pour objectif de diversifier les services proposés à leurs clients en les accompagnant grâce une solution innovante.

nüag

Nüag, la solution incontournable pour tenir les assemblées générales de manière conforme et sécurisée, se démocratise un peu plus auprès des entreprises françaises. Près de 1 000 organisations sont désormais actives sur la plateforme et une collaboration vient de voir le jour avec une banque internationale de renom. Plusieurs partenariats sont également en cours, afin d'accélérer la commercialisation de la solution auprès des experts-comptables avec des offres dédiées. L'objectif de la startup est de fournir des outils intégrés et performants afin de sécuriser le vote électronique mais aussi d'aller plus loin en simplifiant l'ensemble du processus juridique lié à la préparation, l'organisation et la tenue des instances de gouvernance.

Sesha

Sesha est un nouveau service qui met l'Intelligence artificielle au service des cabinets d'expertise comptable. Depuis le printemps, Sesha a développé des partenariats avec les principaux éditeurs (Sage, Cegid, Agiris, ACD et My CompanyFile). En se connectant directement à votre logiciel de comptabilité, Sesha rédige automatiquement une analyse en temps réel de la situation comptable de vos clients, vous alerte sur les points d'attention du dossier (comptabilité, fiscalité, droit des sociétés...) et fait instantanément la liste des pièces manquantes. Grâce à l'accélération d'Innest, de nombreux cabinets ont déjà adopté Sesha aux quatre coins de la France.

e-carry

L'implication des utilisateurs d'e-carryon continue de guider la construction de la roadmap produit : première entreprise (hors logiciel de production) à demander la signature d'un partenariat avec le service jedecclare.com, e-carryon accentue sa volonté de mettre la technologie au service des utilisateurs. Ainsi, les cabinets clients peuvent désormais profiter de la mise à jour automatique d'une partie de leurs échéances fiscales (récupération ACS et ARS) via leur espace collaboratif. Les implications, en termes de fiabilité de l'information et de gain temps octroyé aux collaborateurs, leur permettront une nouvelle fois de dégager du temps pour se consacrer à leur cœur de métier, tout en sécurisant les suivis pour les responsables au sein du cabinet.

LES MODES DE FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE RÉELLE : QUELLES OPPORTUNITÉS POUR LES DIRIGEANTS D'ENTREPRISE ET LES INVESTISSEURS ?

MÊME SI LE CONTEXTE GÉNÉRAL RESTE MARQUÉ PAR UN RALENTISSEMENT DE LA CROISSANCE DU CRÉDIT BANCAIRE, LES PME ONT VU LES CONDITIONS DU CRÉDIT S'AMÉLIORER GLOBALEMENT.

Plusieurs indices de cette amélioration peuvent en effet être recensés :

- > la chute des taux d'intérêt au titre de ces dernières années,
- > la mise en place des PGE en réponse à la crise sanitaire,
- > la diminution du taux de rejet des demandes de crédit des entreprises.

Cependant, malgré cette tendance positive, des difficultés conjoncturelles d'accès aux sources externes de financement subsistent, en particulier pour les startups, les PME et les TPE dites innovantes alors que, paradoxalement, ces entreprises représentent le potentiel de croissance le plus important.

De plus, dans un but de réduction de la dépendance bancaire des entreprises et en excluant l'autofinancement, les dirigeants d'entreprise peuvent également avoir recours à des modes de financement alternatifs* :

- > **Le financement provenant des investisseurs providentiels ou « business angels »** : permet à des particuliers d'investir, directement ou indirectement, leurs liquidités personnelles au capital d'une société. Solution non neutre car le « business angel » obtient des droits financiers et politiques, et s'investit souvent personnellement dans le projet d'entreprise.
- > **Le crédit-bail** : permet de financer un actif tangible identifié par voie de location avec option d'achat, en bénéficiant d'un régime fiscal de faveur. Particulièrement apprécié par les dirigeants car il n'altère pas le taux d'endettement de l'entreprise, ce qui permet de bénéficier d'une meilleure notation auprès des établissements bancaires.
- > **La finance participative** : les plateformes de crowdfunding servent de support dématérialisé pour mettre en relation les investisseurs privés et le dirigeant ayant un projet d'investissement ou de développement bien défini. De plus en plus utilisé compte tenu de la simplicité de sa mise en œuvre : opérations totalement dématérialisées et désintermédiées avec un anonymat et une absence d'investissement personnel. Côté investisseur, cette méthode de financement participe à

une nouvelle forme de diversification en termes d'épargne et de rentabilité.

- > **La dette privée** : principalement sous forme hybride (quasi-fonds propres), mêlant emprunt bancaire et emprunt obligataire rémunéré sous plusieurs enveloppes que l'on retrouve lors des opérations de levée de fonds par voie de LBO. La structuration de cette dette au plus juste, en fonction de la projection de résultat et de trésorerie disponible permettra au dirigeant d'en maîtriser le coût et la durée de remboursement.
- > **Le private equity**, via les fonds de capital-investissement, constitue la source de financement par excellence pour les PME (fonds propres). Côté investisseur, cette solution permet de bénéficier d'une performance importante aujourd'hui encore inégalée par les autres grandes classes d'actifs à long terme. Afin de désacraliser le private equity en France, le législateur a créé de nouveaux outils et mis en place des régimes incitatifs fiscaux pour faciliter les conditions d'accès aux investisseurs.

Le choix du mode de financement dépendra de facteurs objectifs et subjectifs (tels que les domaines psychologique et politique), des opportunités existantes sur le marché et de l'appétence des investisseurs pour le secteur dans lequel évolue l'entreprise.

Cette dernière donnée revêt une importance particulière dans la mesure où l'enjeu de financement des dirigeants de PME rejoint celui des investisseurs privés. L'expert-comptable et les conseillers en gestion de patrimoine auront ainsi tendance à se rapprocher afin de faire converger les besoins et objectifs de leurs clients respectifs.

* Liste non exhaustive : ne concerne que les PME.

✉ Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter par mail à l'adresse contact@expertfinance.fr

 EXPERT & FINANCE

Askip, la compta c'est boring?

Découvrez la nouvelle plateforme de l'Ordre Francilien à l'attention des jeunes !

Tiens-toi au jus !



Les actus job pourront te permettre de te tenir au courant des news de la profession.

Et si tu veux te lancer, les cabinets recrutent !

What THE Filière !



Grâce à un quizz de personnalité, UnJobQuiCompte t'aide à trouver ce qui te correspond et quelle filière sera la plus adaptée à ton caractère.

Tu trouveras ta voie !



Que tu sois à l'aise ou non en maths, si tu sais compter c'est déjà bien. Le tout c'est d'être motivé ! Découvre la profession qui te correspond grâce aux fiches métiers disponibles.

Des écoles Sup'ères !



De nombreux établissements proposent des cursus qui te permettront de suivre une formation en initial ou en alternance. Consulte dès à présent notre annuaire des écoles !

unjobquicompte.fr

Un Job qui compte, la plateforme pensée pour créer des vocations

Proposer un nouveau visage de l'expertise comptable aux jeunes, c'est possible ! Après quelques mois de lancement, le site se dote de nouvelles fonctionnalités pour accompagner les jeunes dans la recherche de leur école.

Un job qui compte c'est LA plateforme numérique développée par l'Ordre de Paris Île-de-France, à destination des jeunes, dans le but de leur faire découvrir la diversité des métiers du chiffre, les filières de formations et les écoles vers lesquelles se diriger.

À l'heure où le recrutement dans le milieu de la comptabilité se fait difficile, l'Ordre développe une plateforme 100 % digitale dans le but de sensibiliser les pré bac, les jeunes en reconversion, leurs parents ou les conseillers d'orientation, à la diversité des métiers du chiffre, ainsi que les avantages que proposent ces secteurs.

Cette plateforme a été pensée autour d'un parcours utilisateur bien précis. Lorsqu'on se connecte, on peut dans un premier temps découvrir une page d'accueil présentant les grandes lignes du site Internet, mais on peut surtout effectuer un quiz de personnalité qui permet de définir un profil correspondant à un secteur d'activité comme l'expertise comptable, l'audit et le contrôle de gestion, la banque et patrimoine, les ressources humaines, ou encore la finance et trading. Une fois ce profil établi, l'utilisateur peut alors découvrir les métiers associés au secteur qui lui est indiqué en fonction de ses réponses. Grâce à des fiches métiers, les utilisateurs peuvent découvrir en détail les missions, les compétences nécessaires, le niveau d'étude et le salaire auquel ils peuvent prétendre. Il est ensuite possible de découvrir les différentes filières et les cursus de formations permettant d'y accéder.

Un job qui compte a pour but de répondre aux besoins des jeunes, c'est pour cela que ce site continue de grandir et intègrera début 2022 une page dédiée aux écoles.

Les pages écoles c'est quoi ? C'est un référencement des différentes écoles répondant à des critères définis par l'Ordre de Paris. Cette nouvelle fonctionnalité permettra aux utilisateurs de comparer les établissements en se basant sur un certain nombre d'informations : taille, ancienneté, diversité des parcours... Autant d'in-

formations précieuses pour faire son choix. Encore en préparation, cette nouvelle



page permettra de découvrir notamment les taux de réussite aux examens et d'employabilité une fois son diplôme obtenu. Un job qui compte souhaite pouvoir transmettre un maximum d'informations aux futurs étudiants afin qu'ils puissent avoir une idée la plus précise possible de l'environnement et des infrastructures des établissements.

Et si vous deveniez ambassadeur ?

PARCE QUE L'ATTRACTIVITÉ EST UN ENJEU MAJEUR, NOUS SOUHAITONS TROUVER NOS PROCHAINS AMBASSADEURS ENGAGÉS AFIN DE FAIRE LA PROMOTION DE NOTRE PROFESSION AINSI QUE DE LA PLATEFORME UN JOB QUI COMPTE AUPRÈS DES JEUNES.



Si vous souhaitez en savoir plus, contactez unjobquicompte@oec-paris.fr



PARCOURS DE LA TRANSFORMATION

Les "métiers de demain" sont un nouveau projet pour la profession. Avec une première saison d'ateliers qui a débuté en septembre, nous sommes à l'aube de nouvelles pratiques professionnelles pour les métiers du chiffre. Mais alors, pourquoi ce programme ? À l'origine de ce vaste projet : un constat, notamment identifié par l'étude « Quels métiers demain ? » du *think tank* des Moulins. Les cabinets font face à une mutation profonde qui dépasse la simple évolution technologique des outils et du métier. Il s'agit d'enjeux stratégiques de positionnement, d'offres de missions, de marketing et de gestion des compétences. Plus qu'un virage numérique, les experts-comptables doivent aujourd'hui changer d'ADN pour faire évoluer leurs cabinets et développer d'autres activités que la tenue comptable.

L'Ordre a décidé de lancer un chantier d'envergure qui s'étalera sur plusieurs années avec notamment le parcours de la Transformation. Les objectifs sont clairs : aider les experts-comptables à transformer leurs cabinets, développer de nouvelles missions et former leurs collaborateurs pour maintenir ou augmenter leur chiffre d'affaires.

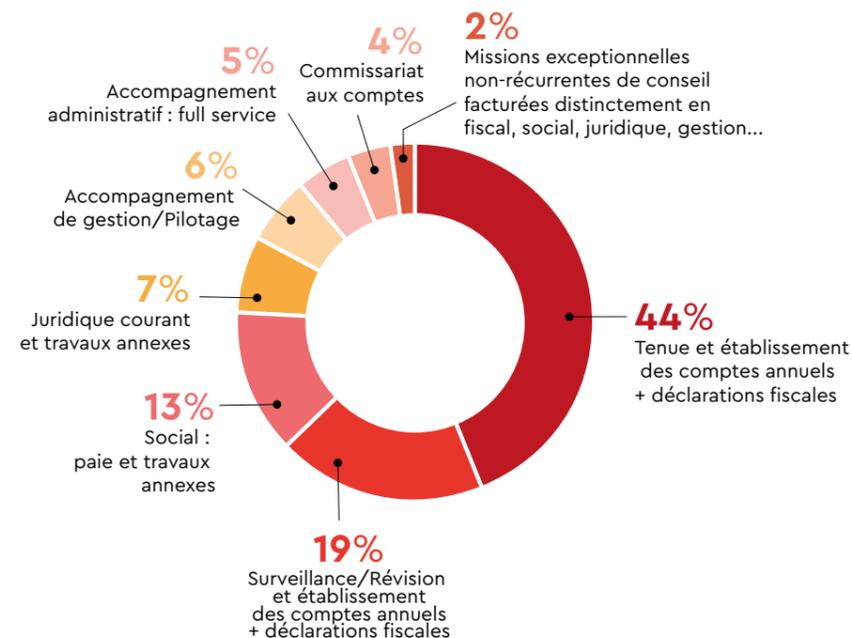
I. LE CONSTAT : une mutation sans précédent

Un chiffre d'affaires dont la répartition évolue

L'enquête de 2020 du *think tank* « Les Moulins » montre que la part de la prestation comptable dans le chiffre d'affaires des cabinets continue de se réduire. Au niveau de l'ensemble de la profession, la prestation comptable a assuré 63 % du chiffre d'affaires des cabinets en 2019, contre 68 % en 2016, lors de la dernière enquête de ce type réalisée par le CSOEC. Mais ce n'est pas une surprise, plus les cabinets sont de petite taille, plus la part de la prestation comptable dans leur chiffre d'affaires est élevée. La mission traditionnelle assure ainsi 70 % du CA des cabinets comptant moins de cinq collaborateurs, contre moins de 60 % de celui des structures de plus de 11 collaborateurs.

Cette baisse du poids de la prestation comptable dans le CA des cabinets, que l'on observe depuis plusieurs années maintenant, est la conséquence directe de l'automatisation grandissante de la production, grâce (ou à cause) de l'arrivée sur le marché de nouveaux outils de plus en plus performants. Alors que les clients sont davantage regardants sur les prix, les solutions alternatives à moindre coût se multiplient ; ce qui a naturellement un effet déflationniste sur le secteur.

Quelle est la répartition du chiffre d'affaires de votre cabinet par activité ?



Source : Étude du think tank « Les Moulins »

Automatisation de la tenue comptable

En France, selon une étude de 2018 de l'Institut Sapiens, cinq métiers sont en sursis : comptable, caissier, employé de banque ou d'assurance, secrétaire de direction et manutentionnaire. À propos des comptables, l'étude indique notamment « La seconde vague de diminution aura comme origine la technologie, où des logiciels intelligents dédiés pourront ainsi effectuer les tâches comptables sans intervention humaine ». Le prospectiviste, Laurent Alexandre estime que 100 % de l'activité comptable actuelle sera automatisée et traitée par l'IA (intelligence artificielle) faible, mieux que par les professionnels avant 2030. Selon lui, bientôt, la totalité des écritures sera produite à partir de données nativement numériques. Il apparaîtra que le processus comptable est mieux réalisé, et à coût beaucoup plus faible, par un automate que par un homme.

Les tâches les plus susceptibles d'être automatisées sont celles présentant tout ou partie des caractéristiques suivantes : des tâches répétitives et/ou pénibles, des tâches à faible valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre, des missions impliquant des risques élevés d'erreurs humaines, ou encore un marché concurrentiel qui oblige les opérateurs à baisser les coûts.

Degré et vitesse de l'automatisation

Si une partie des tâches est amenée à être totalement ou partiellement automatisée, il est légitime de se demander quel sera le devenir des collaborateurs chargés de la saisie. La législation agit d'autre part comme accélérateur de l'automatisation des missions de production. L'entrée en vigueur de la facture électronique obligatoire va assurément donner un puissant coup d'accélération à l'automatisation, avec des conséquences directes sur le travail des collaborateurs qui assurent aujourd'hui cette tâche. Pourquoi de telles mesures ? L'objectif de l'État est de contrôler la collecte de la TVA par les entreprises. L'objectif officiellement annoncé est de réduire le « tax gap » de 15 Mds€ par an.

Les attentes clients

Au-delà de ces transformations structurelles, le métier fait également face à une transformation sociétale, les attentes des clients évoluent. Ceux-ci demandent de plus en plus à être accompagnés dans la gestion

de leurs entreprises. Ils attendent notamment des outils simples à utiliser et à comprendre pour piloter le quotidien de leurs entreprises. L'expert-comptable est le premier interlocuteur de confiance du dirigeant. Ce dernier s'adresse à lui pour l'aider à régler des situations de plus en plus diverses. Les cabinets se spécialisent, font appel à des compétences extérieures, forment leurs collaborateurs, afin de pouvoir répondre à ces demandes nouvelles. Les missions de demain ne seront en effet pas liées à des obligations légales. Leur format, leur périmètre seront fixés par les clients et non par des textes de loi identiques pour chaque client. Les missions de demain seront donc moins standardisées, moins uniformes qu'aujourd'hui. Elles ressembleront plus à des assemblages de mini-missions qu'à des missions uniformes « clé en main ». Demain les cabinets proposeront des missions à la carte alors qu'aujourd'hui les clients doivent se contenter du « menu ».

Autres impacts, autres concurrents

Le développement des robots comptables participe également à cette évolution. L'automatisation, c'est-à-dire l'apparition des « robots » sous toutes leurs formes (robots proprement dits, logiciels, algorithmes...) va supprimer de très nombreux emplois. Personne ne le nie aujourd'hui, mais ces robots vont aussi créer de nouveaux emplois. Encore faut-il les pourvoir et les transmettre à des personnes formées. Toutes ces nouvelles technologies créent de nouveaux usages, de nouveaux besoins, de nouvelles activités et donc, de nouveaux métiers en remplacement des anciens usages, et donc des anciens métiers.

Autre concurrent qui se développe : les néo-banques. Certes, les experts-comptables peuvent se prévaloir de la prérogative d'exercice mais la numérisation des flux et l'intelligence artificielle permettent déjà aux banques de rapprocher flux bancaires et pièces comptables, de calculer la TVA déductible, ou de réaliser des prévisionnels. Il ne s'agit plus d'un scénario d'avenir, mais bien d'un nouveau standard dans l'offre des néobanques. C'est désormais une banalité, le dirigeant d'entreprise ne cherche pas un bilan, mais un accompagnement. Les banques l'ont bien compris : elles ne facturent pas une liasse fiscale ou un état financier, mais des rappels d'échéance, une aide à la facturation, un conseil fiscal et social, du temps de classement gagné, une solution d'affacturage... le tout avec une offre claire, lisible, et bien marketée.

Conséquence : une baisse des tarifs inévitable

L'automatisation permet de gagner en temps et en main d'œuvre. Les prix d'une mission de tenue comptable sont donc en diminution constante et la concurrence accélère le rythme de cette baisse. L'automatisation est la seule solution possible pour maintenir la compétitivité d'une entreprise. Paradoxalement, c'est même le moyen de sauver les emplois. Y renoncer, c'est prendre le risque de se déconnecter du marché et précipiter la fin de l'entreprise et donc des emplois.

De fait, cette automatisation de la production va avoir des effets en chaîne sur toutes les fonctions du cabinet : la mission traditionnelle va se banaliser et perdre sa valeur marchande, le budget d'honoraires / client va baisser, le taux d'occupation des collaborateurs va se réduire, la concurrence va s'accroître, entre les cabinets, mais aussi avec les acteurs de substitution (robots...)

	CABINET QUI AUTOMATISE SA PRODUCTION	CABINET QUI MAINTIEN DES PROCESS DE PRODUCTION PLUS TRADITIONNELS
Impact sur les coûts	Baisse des coûts de production	Augmentation des coûts de production
Impact sur les prix	La baisse des prix peut être proposée aux clients	La baisse des prix ne peut pas être envisagée
Impact sur la marge	Maintien, voire augmentation, de la marge	Détérioration de la marge
Impact sur les temps	Récupération de temps pour proposer d'autres missions aux clients	Toujours pas le temps pour proposer d'autres missions aux clients
Impact sur l'expérience clients	Meilleur service client	Service traditionnel de moins en moins apprécié
Impact sur les délais de production	Réduction des délais de production	Maintien des délais traditionnels très longs

Source : Les Moulins, Les métiers de demain, 2020

En parallèle, les clients demanderont toujours plus d'accompagnement et de proximité, mais toujours moins de prestation comptable.

C'est un effet domino, les cabinets n'auront plus le choix, ils vont devoir développer de nouvelles missions ! Pour trouver de nouvelles sources de chiffre d'affaires mais aussi pour faire évoluer les missions des collaborateurs dont une partie des tâches vont être automatisées.

Les cabinets font face à deux problèmes majeurs :

- **Un chiffre d'affaires qui va baisser** sur les activités traditionnelles - La prestation comptable assure encore plus de 60 % du CA des cabinets ;
- **Des collaborateurs dont l'activité va être captée** en partie par des logiciels.

II. QUELLES SOLUTIONS ? Un programme d'accompagnement dédié : le parcours de la Transformation

Les ateliers de la Transformation

Pour commencer à se familiariser avec la conduite du changement et à repenser la stratégie du cabinet, l'Ordre a imaginé une série d'ateliers gratuits mensuels autour de 3 axes :

- **Construire** sa stratégie de cabinet ;
- **Manager** sa transformation ;
- **Vendre** nos nouvelles missions.



Répartis sur 9 mois, les 9 ateliers ont vocation à faire prendre conscience aux consœurs et confrères des différents impacts de ces évolutions. Au sein du premier axe sur la construction de la stratégie de cabinet, les participants aux ateliers découvrent la nécessité de se positionner en tant que leader de la transformation, de développer un nouveau business model et développer son plan d'action.



VIRGINIE ROITMAN,
VICE-PRÉSIDENTE DE L'ORDRE
DES EXPERTS-COMPTABLES
PARIS ÎLE-DE-FRANCE

Le parcours de la Transformation, ce sont 9 ateliers à votre disposition, à vous de jouer !

Le deuxième axe sur le management de la transformation évoque la conduite du changement, la fédération d'équipes, ainsi que les outils permettant de mettre en œuvre le changement.

La dernière partie est quant à elle axée sur la vente de nouvelles missions, les participants peuvent découvrir comment packager son offre, la communiquer à son réseau et répondre aux besoins des clients.

Chaque atelier mixe des apports de connaissance de la part d'experts en stratégie et en conduite du changement, des témoignages de consœurs et de confrères qui ont transformé leur cabinet. C'est une première approche des méthodes et des actions à mener pour transformer son cabinet, créer et vendre de nouvelles missions en emportant ses collaborateurs. Il s'agit cependant d'un aperçu. Pour aller plus loin, d'autres dispositifs sont à votre disposition : formations plus longues, coaching etc.



Les formations proposées à l'issue des ateliers



Les formations sont de vrais accompagnements collectifs qui permettent de changer de posture : passer de "comptable" à accompagnateurs.



PHILIPPE BARRÉ,
EXPERT-COMPTABLE,
MEMBRE DU COMITÉ PÉDAGOGIQUE ASFOREF

Les formations qui accompagnent la performance et la transformation stratégique des cabinets sont développées par l'Asforef/Sup'Expertise Paris en lien étroit avec l'Ordre et la CRCC de Paris. L'Asforef/Sup'Expertise Paris, le bras armé de la profession en matière de formation, a réfléchi à une réadaptation complète de son offre en tenant compte des évolutions précitées. Le catalogue a été totalement repensé par entrée « missions » croisant les compétences liées à chaque mission nouvelle et nouveaux métiers et non plus uniquement par thématiques (comptable, fiscale, sociale...) Les formations proposent désormais d'acquérir des blocs de compétences.

LA PERFORMANCE ACADEMY : UN AUTRE DISPOSITIF À RE-DÉCOUVRIR

Ces parcours pour dirigeants de cabinets et associés permettent de développer la performance du cabinet. Les différents ateliers du programme permettront aux participants de mieux fidéliser leurs clients et leurs collaborateurs, de gagner en sérénité pendant la saison, de développer des missions à plus forte valeur ajoutée. Et, in fine, de mieux répondre aux attentes de leurs clients tout en améliorant la rentabilité de leur cabinet.

Ce parcours en 5 jours a pour objectif de :

- › Entrer concrètement dans l'ère du numérique ;
- › Repenser le cabinet : sa raison d'être, ses missions, sa relation client, ses équipes, son organisation ;
- › Formaliser et mettre en œuvre un plan d'actions pour engager réellement le changement.

LA NEW BIZ ACADEMY : UN OUTIL À LA DISPOSITION DES PROFESSIONNELS DU CHIFFRE

Ce parcours pensé pour les dirigeants et associés permet de développer de nouvelles missions, de les produire et de les vendre.

Objectifs de ces 5 jours de formation :

- › S'approprier la démarche / les outils pour développer de nouvelles missions ;
- › Construire, mettre en œuvre et suivre un plan d'actions ;
- › Définir et structurer les nouvelles missions ;
- › Packager l'offre ;
- › Déléguer la vente et la production aux collaborateurs ;
- › Disposer des compétences nécessaires pour produire.

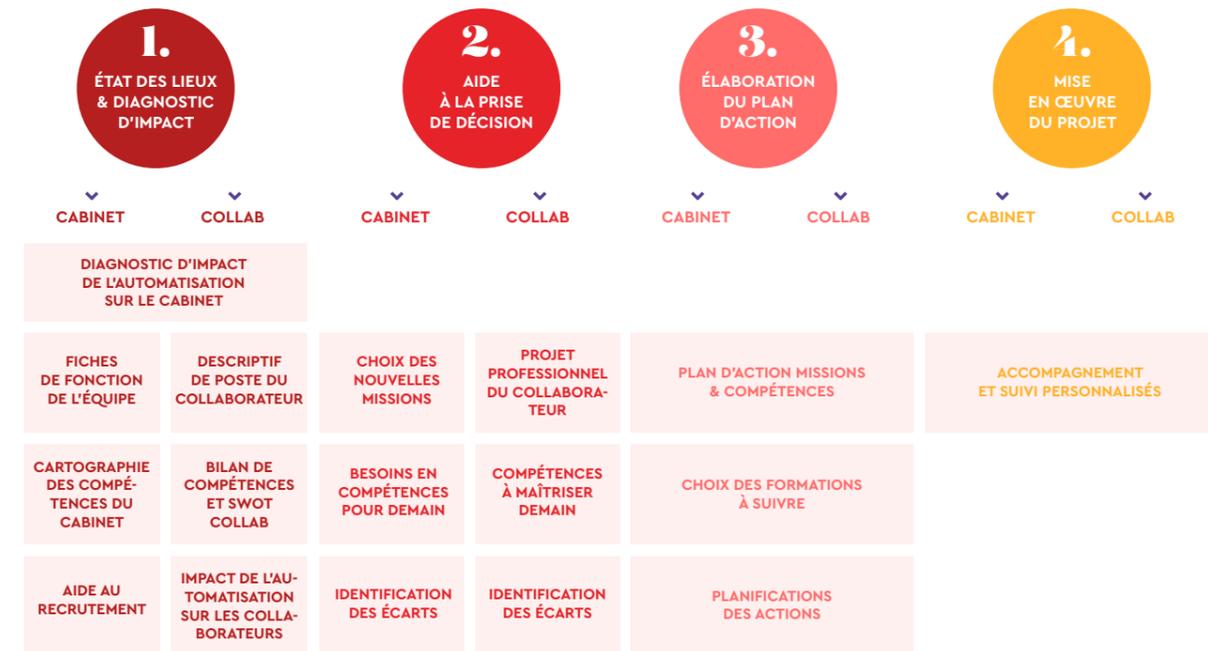
LES FORMATIONS E-COLL : 3 PARCOURS À DESTINATION DES COLLABORATEURS POUR ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION DES MÉTIERS

Organisés en 6, 8 ou 10 jours, les participants apprennent à :

- › S'adapter au monde qui change ;
- › Repenser la mission traditionnelle ;
- › Développer de nouvelles missions ;
- › Changer de posture > écoute des besoins, prendre de la hauteur, parler de « chef d'entreprise », savoir proposer, bases commerciales.

Un moyen idéal pour enclencher une prise de conscience de la part des collaborateurs et de développer de nouvelles compétences, mais également un moyen de fidéliser ses équipes pour le cabinet, et de renforcer l'implication de ses collaborateurs.

Cap New biz, un nouvel outil pour accompagner les cabinets



Cap New biz est le dernier né des outils de l'Ordre francilien. Face à l'automatisation inéluctable de la production, il y a urgence à travailler sur deux chantiers : la nouvelle offre des cabinets et l'adaptation des compétences des collaborateurs pour réaliser les nouvelles missions.

Tout changer d'accord, mais par où commencer ?

Cap New biz est un outil 2 en 1 : il permet d'identifier les nouvelles missions que le cabinet peut réaliser à l'avenir, mais également de gérer des compétences pour amener les collaborateurs à développer ces nouvelles missions.

Afin que tous les cabinets aient accès à ces méthodes de transformation de leurs missions, ce nouvel outil propose des solutions mutualisées, c'est-à-dire, en quelque sorte une solution « industrialisée ». Le numérique est la voie royale pour mettre en place un accompagnement personnalisé.

Concrètement, Cap New biz doit permettre aux experts-comptables :

- › de faire un diagnostic de leur cabinet, de l'évolution probable de leur activité ;
- › d'identifier les missions qui correspondent à la fois à leurs projets, aux caractéristiques (et aux besoins) de leurs clients et aux compétences de leurs collaborateurs ;
- › de définir et de formaliser ces missions ;
- › de les marketer et de les vendre ;
- › de définir un plan d'action personnalisé (identification, priorisation et planification des actions) ;
- › de piloter la mise en œuvre de ce projet d'envergure en mode gestion de projet, avec un accompagnement personnalisé et un suivi régulier de l'avancement du projet.

Cap New biz guide les dirigeants de cabinets en matière de développement de nouvelles missions. Autrement dit, c'est un véritable outil d'assistance à la conduite du changement des cabinets... **MAIS** le développement de nouvelles missions ne se fera pas sans équipe adaptée. C'est pourquoi, l'outil Cap New biz est également destiné à aider les cabinets à adapter les compétences de leur équipe.

L'outil de gestion des compétences a pour vocation d'aider les cabinets et les collaborateurs à anticiper les besoins de demain et à élaborer des plans d'action permettant d'adapter les compétences actuelles aux besoins futurs.

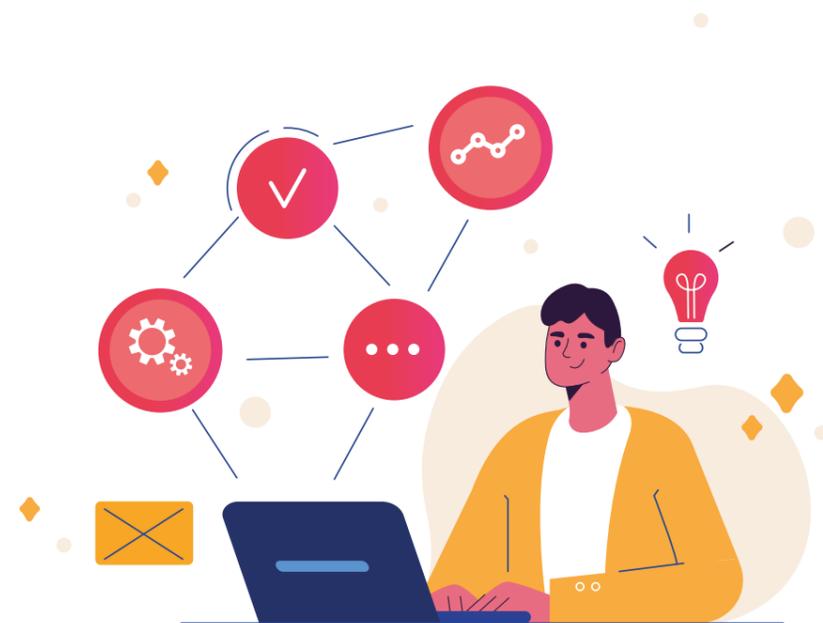
Concrètement, il permet d'initier et de mettre en œuvre une véritable démarche personnalisée de gestion prévisionnelle des compétences au sein du cabinet, c'est-à-dire :

- de faire un état des lieux des compétences actuelles du cabinet ;
- d'établir les fiches de postes des collaborateurs actuels du cabinet ;
- de préparer un descriptif de poste en cas de recrutement d'un collaborateur ;

- de faire un bilan de compétences des collaborateurs ;
- d'estimer l'impact de l'automatisation sur le chiffre d'affaires et l'emploi ;
- d'envisager les missions futures à confier aux collaborateurs ;
- d'évaluer les besoins en compétences futurs ;
- de mesurer l'écart entre les compétences actuelles et les compétences requises pour faire face aux futures missions du cabinet ;
- de définir un plan d'action permettant au cabinet de disposer des compétences nécessaires le moment venu ;
- d'aider les collaborateurs à identifier leurs futurs possibles.

L'outil propose :

- une approche orientée cabinet (employeur) et une approche orientée collaborateur ;
- une approche individuelle (par collaborateur) et une approche collective (pour l'ensemble du cabinet) ;
- une utilisation pour aujourd'hui et une utilisation pour demain.



Le mentorat et le coaching : pour un accompagnement personnalisé



Les mentors sont des contrôleurs qualité et les coachs sont des experts de l'accompagnement, la conduite d'une transformation nécessite d'intervenir sur de nombreux éléments, il est difficile pour un dirigeant de traiter l'ensemble de ces domaines sans être aidé.

JEAN-FRANÇOIS MARVAUD,
CONFÉRENCIER À SCIENCES PO PARIS



Conduire la transformation nécessite de s'intéresser à l'ensemble des éléments constitutifs de l'entreprise : l'humain, les processus, la structure de l'entreprise. Il est difficile pour un dirigeant de penser à tous les paramètres pour réaliser au mieux ce changement d'où la nécessité d'être accompagné dans cette démarche. C'est une des conditions de la réussite que l'expert-comptable doit accepter.

10 coachs professionnels certifiés, spécialistes dans la conduite du changement, ont été sélectionnés par le conseil régional pour accompagner les profession-

nels du chiffre. Le coach professionnel accompagne l'expert-comptable pendant une période bien définie. Il l'aide à évoluer vers son objectif de transformation, sans décider à sa place. C'est un facilitateur. En fonction de l'objectif fixé, il intervient pour aider le professionnel à trouver ses propres solutions, et le sensibilise aux formations et outils qui pourraient lui correspondre. Concrètement, les professionnels qui le désirent, pourront bénéficier d'un accompagnement individuel dans le cadre de la conduite de la transformation de leur cabinet.

Le mentor quant à lui est un confrère qui souhaite partager son expérience. Il aide l'expert-comptable à se poser les bonnes questions afin qu'il soit en mesure de prendre des décisions réfléchies. 10 mentors volontaires ont été retenus à la suite d'un appel à candidatures. Concrètement, les professionnels qui le désirent pourront se faire accompagner par un confrère qui, en toute confraternité, l'aidera à mettre en action les pistes de changement, en lien avec les actions de formation et les outils mis à disposition.

Découvrez les prochaines dates des ateliers et les replays sur oec-paris.fr rubrique « L'Ordre vous accompagne »





3 BONNES RAISONS DE VOUS FAIRE COACHER

Quand on souhaite développer de nouvelles compétences, une nouvelle activité ou faire évoluer son cabinet, on peut suivre une formation, mais on peut aussi se faire coacher. C'est-à-dire se faire accompagner par un professionnel certifié, pour trouver ses propres réponses et son propre chemin vers un objectif. Trois bonnes raisons de sauter le pas.

1. FAIRE LE POINT ET SE RECENTRER SUR CE QU'ON VEUT VRAIMENT

Dans une profession à flux tendu, nombreux sont les confrères et les consœurs qui disent subir les urgences et les dossiers. La tête dans le guidon, il semble souvent plus facile de faire comme on a toujours fait, de continuer à accompagner les mêmes clients sur le même type de missions... Entreprendre un coaching, c'est au contraire prendre le temps d'appuyer sur pause et de se poser les bonnes questions : qu'est-ce qu'on a envie de faire ? qu'est-ce qui nous plaît vraiment ? quel cabinet on souhaite pour demain ?

Muriel Nouchi, dirigeante du cabinet NOCEA FINANCE, a initié cette réflexion à un moment où elle avait l'impression de tourner en rond, d'avoir de moins en moins de valeur ajoutée dans ses missions, d'y prendre moins de plaisir. Il fallait changer quelque chose. Elle a rejoint un programme de coaching collectif pour entrepreneurs, un mélange d'e-learning sur les techniques de vente, et de travaux pratiques/mises en situation en petits groupes. « Ce travail m'a poussée à sortir de ma zone de confort, réfléchir à mon positionnement, de me demander où j'avais envie d'emmener mon cabinet, et comment faire pour y arriver. Grâce aux exercices et à l'accompagnement de notre coach, j'ai mis le doigt sur ce qui me plaisait le plus dans mon métier, et réussi à dépasser certains blocages psychologiques, notamment, le syndrome de l'imposteur, la peur de vendre plus cher. » À la suite de ce travail, Muriel Nouchi a

profondément fait évoluer son activité : elle a profité du départ de certains clients pour se recentrer sur les missions de direction financière externalisée qu'elle avait envie de développer. « J'avais suivi la formation Mission DAF externalisée que l'Ordre propose en partenariat avec HEC. Le coaching m'a aidée à changer de posture, d'état d'esprit et m'a appris à vendre ces nouvelles missions. »

Même retour d'expérience pour Cyril Degrilart, qui a suivi une journée de coaching stratégique individuel : « échanger avec un professionnel m'a permis de prendre de la hauteur sur le plan d'action que j'avais imaginé pour mon cabinet et de corriger le tir. J'ai réalisé que j'étais parti dans la mauvaise direction. Avant, j'avais l'impression que la réussite se mesurait notamment au nombre de collaborateurs. Grâce à l'accompagnement du coach, j'ai compris que ce qui était important pour moi, c'était de garder une grande agilité, de me concentrer sur les missions à forte valeur ajoutée, et non pas de grossir à tout prix. » Un vrai électrochoc qui s'est traduit par un changement de cap pour le cabinet : « petit à petit, nous avons arrêté d'accompagner certains clients, nous sommes passés de 10 à 4 collaborateurs, nous avons mis en place de nouvelles habitudes de travail. » Pour un bilan enthousiaste : « je suis vraiment heureux d'avoir pris le temps de me poser ces questions. En fait, le coaching a un effet d'accélérateur : en se demandant précisément où on veut aller, on y va plus vite. »

2. SORTIR DE L'ISOLEMENT ET PROFITER DE L'EFFET MIROIR

Suivre un coaching, c'est aussi un bon moyen de bénéficier d'un autre regard sur sa stratégie et sur son cabinet. « En tant que dirigeant, on se sent souvent seul, on peut vite entrer dans des schémas répétitifs, explique Cyril Degrilart. Partager mon plan d'action avec un coach – qui connaissait bien nos métiers qui plus est – a conforté certaines intuitions que je n'osais pas écouter, sur l'évolution de la profession par exemple. Ça m'a aidé à me faire confiance. »

C'est dans l'échange avec les entrepreneurs de sa promo de coaching que Muriel Nouchi a trouvé du soutien. « Nous sommes encore tous en lien aujourd'hui grâce aux réseaux sociaux. Au moment de réfléchir à mon nouveau positionnement, c'était très précieux pour moi d'avoir le regard d'autres dirigeants, de comprendre leurs besoins, leurs attentes. Et encore maintenant, je suis ravie que l'on puisse partager nos doutes, nos questionnements... »

Suivre un programme de coaching est aussi souvent l'occasion de faire des rencontres inspirantes et de sor-

tir du cadre de la profession. C'est avec beaucoup d'enthousiasme que Florence Chouraqui parle ainsi du programme Performance Academy qu'elle a suivi à deux reprises, d'abord en solo, puis avec l'une de ses collaboratrices. « Cela nous a notamment permis de rencontrer des professionnels du marketing, des ressources humaines, de la stratégie d'entreprise... Une vraie bouffée d'oxygène ! À la suite de cet accompagnement, j'ai osé bousculer un peu nos habitudes. Nous avons par exemple changé la signature du cabinet – « mon expert-comptable m'adore ! » – et renommé la liste de nos bilans de l'année : « la liste qui fait mal » est devenue la « happy list », avec des émoticônes pour encourager notre progression.

3. SE FORMER AU MANAGEMENT

En coaching, on peut travailler sur sa stratégie, son positionnement, ses techniques de vente, mais on peut aussi traiter des sujets plus comportementaux/psychologiques, comme notamment le management. Un accompagnement souvent utile quand on voit le peu de place laissée à cette discipline dans le cursus de formation d'expert-comptable !

Un coaching en management, c'est l'option qu'a choisie Pascal Combeau, expert-comptable associé. « Quand j'ai pris en charge l'équipe sociale du cabinet, qui représente 40 personnes, j'ai décidé de me faire accompagner par une coach pour m'aider à asseoir mon rôle de manager, apprendre à me positionner dans l'équipe en place, mais aussi à bien définir mon rôle par rapport aux autres associés du cabinet. » Un travail fructueux, qui lui a permis de trouver sa place, de définir une organisation d'équipe efficace, mais aussi de développer des outils très concrets, comme par exemple une grille de rémunération très précieuse pour rester cohérent lors de nouveaux recrutements. « C'est aussi grâce à cet accompagnement que j'ai développé de nouveaux réflexes qui m'aident encore aujourd'hui à faire face à de nouvelles situations, comme lors du confinement et de la mise en place du télétravail par exemple. »

Coaching individuel, collectif, sur une journée ou sur six mois, sur un sujet business ou une problématique plus comportementale... : il y a autant de méthodes et de raisons de se faire coacher que de coaches et de coachés. Mais dans tous les cas, à l'inverse des polycopiés de cours qui risquent de dormir au fond d'un tiroir, le coaching permet d'impulser des changements concrets et durables. Une démarche engageante, mais profondément satisfaisante, qui permet de se sentir accompagné et soutenu dans sa transformation. Alors, prêt pour le changement ?

TRANSFORMATION DES CABINETS

L'ASFOREF ÉLARGIT SON OFFRE ET VOUS PROPOSE DES COACHINGS PROFESSIONNELS

Pourquoi l'Asforef vous propose cette nouvelle prestation ?

La profession connaît une période de profondes mutations. L'OECD Paris IDF et l'Asforef ont pour objectifs prioritaires de :

- › **proposer aux cabinets** un accompagnement complet et efficace pour leur permettre de développer leurs missions et leur chiffre d'affaires
- › **transformer les collaborateurs** pour sauvegarder durablement l'emploi dans la profession.

Pour cela, l'OECD propose à ses membres 9 ateliers gratuits (présentiel et distanciel), dédiés à l'accompagnement de la transformation des métiers (le Parcours de la transformation). L'Asforef, quant à elle, propose, en complément de son offre de formations spécifiques (dont la Performance Academy, la New Biz Academy et les parcours E-coll), une liste de coachs professionnels sélectionnés spécifiquement pour accompagner les experts-comptables dans la transformation de leurs cabinets.

Qu'est-ce que le coaching ?

Il s'agit de l'accompagnement individuel de personnes pour le développement de leurs potentiels et leurs savoir-faire dans le cadre d'objectifs professionnels.

Un coach est un professionnel neutre qui est là pour vous aider. C'est un facilitateur qui va vous accompagner sur une certaine période et vous aider à trouver vos réponses. Guidé par son questionnement et sa bienveillance, vous allez cheminer, lever les freins et progresser dans votre projet professionnel. L'intérêt de faire appel à une tierce personne est d'ouvrir le champ des possibles et vous permettre de porter un regard nouveau et différent sur ce qui vous bloque.

Le coach applique une méthodologie spécifique pour aider le coaché à explorer la situation réelle qu'il traverse. C'est sur cette analyse fine qu'il appuiera son travail, et ciblera les objectifs à atteindre. Il utilisera des outils et des méthodes pour accompagner la mise en œuvre du plan d'action.

Comment ont été recrutés les coachs référencés par l'Asforef ?

L'Asforef a lancé un recrutement de coachs certifiés (coachs professionnels certifiés, spécialisés dans l'accompagnement du dirigeant d'entreprise). Nous avons reçu les candidats en entretien et retenu la

candidature de 10 d'entre eux. Les coachs sélectionnés ont suivi une formation de coaching certifiante ou diplômante, sont spécialistes des problématiques liées à la conduite du changement, et ont une connaissance de l'environnement de l'expertise comptable ou des professions réglementées ainsi qu'une maîtrise des impacts de la transformation liées à l'automatisation. Ils ont suivi une préparation spécifique de sensibilisation aux enjeux de la profession et aux transformations délivrées par l'OECD Paris IDF et l'Asforef.

Cette proposition vous intéresse ?

L'Asforef envoie sur demande le catalogue des coachs référencés. Vous prenez contact avec le ou les coachs de votre choix. Une fois votre décision prise, vous contractualisez directement avec le coach que vous avez retenu.

RETROUVEZ LES FORMATIONS QUI ACCOMPAGNENT LA TRANSFORMATION DES MÉTIERS EN CABINETS SUR NOTRE SITE INTERNET WWW.ASFOREF.COM

- › **La Performance Academy** pour développer la performance de votre cabinet (RÉFÉRENCE : LPA100)
- › **La New Biz Academy** pour développer de nouvelles missions, les vendre et les produire (RÉFÉRENCE : NBA100)
- › **Les parcours E-coll** pour collaborateurs de cabinets pour accompagner la transformation des métiers des collaborateurs (RÉFÉRENCE : GES007A ET GES008)



Renseignement coaching et formations spécifiques

Kenza Benharrats - Tél : 06 26 41 85 28

e-mail : kbenharrats@asforef.com

ASFOREF
INSTITUT DE FORMATION

SUP
EXPERTISE
PARIS

LA TRANSFORMATION DE VOTRE CABINET, UNE OPPORTUNITÉ POUR AMÉLIORER LA GESTION DU CAPITAL HUMAIN ET LA PERFORMANCE GLOBALE DE L'ENTREPRISE

« LES EXPERTS-COMPTABLES CONNAISSENT DES MUTATIONS PROFONDES DE LEURS MÉTIERS, NOTAMMENT SOUS L'EFFET DE LA RÉVOLUTION NUMÉRIQUE. L'AUTOMATISATION EN COURS ENTRAÎNE UNE DÉVALORISATION DE LA PRODUCTION COMPTABLE DE BASE. LES DEMANDES D'ACCOMPAGNEMENT DES CLIENTS DES CABINETS SONT DE PLUS EN PLUS DIVERSES ET/OU SPÉCIFIQUES. FINALEMENT, LE HIATUS QUE L'ON OBSERVE ENTRE LES MISSIONS TRADITIONNELLES DES EXPERTS-COMPTABLES ET LA DEMANDE DE LEURS CLIENTS SE RENFORCE ANNÉE APRÈS ANNÉE. CES ÉVOLUTIONS SOULIGNENT TOUT L'ENJEU DE LA GESTION DES COMPÉTENCES AU SEIN DES CABINETS, ET EN PARTICULIER CELLES DES COLLABORATEURS COMPTABLES. »



UGO LOPEZ,
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
SUP'EXPERTISE PARIS

Fort de ce constat, il semble inévitable que la plupart des cabinets dont le modèle économique repose exclusivement sur les missions traditionnelles subiront une baisse significative de leur chiffre d'affaires. Mais le développement de nouvelles missions permettant de répondre aux besoins nouveaux et/ou spécifiques exprimés par les clients – et qu'il serait envisageable de développer grâce aux appétences et compétences des collaborateurs déjà en poste au sein des cabinets – ne pourra faire l'économie du déploiement de véritables stratégies de gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC).

Aujourd'hui, l'enjeu est donc d'anticiper et de s'adapter, or cela requiert du temps. La conduite du changement s'opère en cinq étapes incompressibles :

- › le diagnostic,
- › la cible,
- › la mise en œuvre,
- › le plan d'accompagnement humain,
- › le plan de communication.

De nombreuses études ont montré que l'acceptation du changement et l'ouverture vers l'innovation varient grandement d'un individu à l'autre, en fonction de sa personnalité, de son environnement, de son ancienneté, de son niveau hiérarchique, etc. Pour les dirigeants de cabinets, il faut aussi admettre en profondeur la remise en cause de leurs modèles établis et en accepter les impacts pour, dans un second temps, prendre le temps d'accompagner collectivement et individuellement les transformations et les évolutions de compétences nécessaires au sein du cabinet : un défi de taille pour l'ensemble des protagonistes.

Comment piloter le changement et accompagner à la fois les collaborateurs et les cabinets ?

Le centre de bilan et de gestion des compétences de Sup'Expertise Paris accompagne les experts-comptables et leurs collaborateurs en proposant des prestations sur-mesure :

- › **missions de soutien** à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ;
- › **animation d'ateliers** pour sensibiliser collectivement les collaborateurs à la nécessité et aux impacts de la transformation de leur cabinet ;
- › **bilans professionnels** avec les collaborateurs pour accompagner individuellement le changement : identifier les motivations, les appétences, les compétences de chacun et analyser leur compatibilité avec le projet d'entreprise puis construire un projet de formation ou de VAE en conséquence.

L'objectif ?

Corréler la stratégie générale du cabinet avec la stratégie de gestion de carrière des collaborateurs pour perpétuer une collaboration gagnant/gagnant et faire rayonner tous les talents. Forte de son rapprochement stratégique avec l'Ordre des experts-comptables francilien, Sup'Expertise Paris s'impose comme LA "référence compétences" pour la profession d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, tant en termes de formation initiale et continue, qu'en termes d'accompagnement des professionnels tout au long de la vie.

ASFOREF
INSTITUT DE FORMATION

SUP
EXPERTISE
PARIS

La procédure de traitement de sortie de crise

La nouvelle procédure de traitement des difficultés du 31 mai 2021 a été précisée par deux décrets du 16 octobre 2021. Que précise ces deux décrets sur la procédure de traitement de sortie de crise ?

L'article 13 de la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 préconise une procédure de traitement de sortie de crise pour les débiteurs en cessation des paiements mais pouvant assurer les créances salariales. Cette procédure permet d'élaborer un plan dans un délai de 3 mois.

Les deux décrets d'application concernant la loi du 31 mai 2021 ont été publiés au journal officiel le 17 octobre 2021. Cette procédure est applicable aux procédures ouvertes à partir du 18 octobre 2021 et sera valable pour une durée de 2 ans. Pour revoir les conditions de mise en œuvre de la procédure prévues par l'article 13 de la loi du 31 mai 2021, vous pouvez consulter notre précédent article du Francilien ou consulter les articles de la cellule d'accompagnement « Soutenir vos clients ».

Le décret 2021-1355 du 16 octobre 2021 précise les seuils requis pour bénéficier de la procédure de traitement de sortie de crise évoqué au I A de l'article 13 de la loi du 31 mai 2021 qui sont :

- > Moins de 20 salariés employés par le débiteur à la date de la demande d'ouverture de la procédure ;
- > Total du bilan inférieur à 3 000 000 euros (total du passif hors capitaux propres).

Un second décret 2021-1354 du 16 octobre 2021 prévoit en son chapitre 1^{er} les dispositions spécifiques à la procédure de traitement de sortie de crise. Ainsi, l'article 1^{er} dispose que la demande d'ouverture soit déposée par le représentant légal de la personne morale ou le débiteur (personne physique) au greffe du tribunal compétent. La demande doit préciser l'inventaire qui sera remis au mandataire désigné ainsi que le délai à l'établissement de celui-ci.

Les documents qui devront être joints à cette demande

1. L'état du passif exigible et de l'actif disponible ainsi qu'une déclaration de cessation des paiements. Les entrepreneurs individuels sont tenus de compléter avec la liste des autres créances dont le paiement est poursuivi sur le patrimoine en cause ;

2. Un extrait d'immatriculation ;
3. Une situation de trésorerie ;
4. Un compte de résultat prévisionnel ;
5. Le nombre des salariés employés à la date de la demande, le total du bilan, le montant du chiffre d'affaires, appréciés à la date de clôture du dernier exercice comptable ;
6. La justification du paiement des créances salariales échues et à échoir, à défaut attestation d'être à jour de ses obligations à l'égard ;
7. Un état chiffré des créances et des dettes avec indication du nom ou dénomination, du domicile ou siège des créanciers, le montant total des sommes à payer et à recouvrer au cours d'une période de 30 jours à compter de la demande. Lorsque la demande est formée par un entrepreneur individuel à responsabilité limitée pour l'activité à laquelle un patrimoine a été affecté, les dettes sont celles affectées à ce patrimoine et à l'activité.
8. L'état actif et passif des suretés ainsi que des engagements hors bilan ;
9. L'inventaire sommaire des biens du débiteur ou des biens affectés au patrimoine ;
10. Les membres responsables solidairement des dettes sociales en cas de personne morale, avec nom et domicile ;
11. Les nom et adresse des représentants de la délégation du personnel du comité social et économique ;
12. Attestation sur l'honneur certifiant l'absence de mandat ad hoc ou de procédure de conciliation relative au patrimoine en cause dans les 18 mois précédant la date de la demande ou la mention de la date de désignation du mandat ad hoc ou de conciliation ;
13. Désignation de l'Ordre professionnel ou de l'autorité dont relève le débiteur profession libérale ;
14. Copie de la décision d'autorisation ou d'enregistrement si le débiteur exploite une installation classée.

Ces documents doivent être datés, signés et certifiés sincères et véritables par le débiteur. En ce qui concerne les points 1 à 3, 7, 9 et 10, les documents doivent être établis à la date de la demande ou dans les 7 jours.



L'article 2 de ce même décret précise que si les comptes du débiteur n'ont pas été certifiés par un commissaire aux comptes, ou établis par un expert-comptable, le tribunal peut désigner un administrateur judiciaire, un expert, un commissaire aux comptes ou un expert-comptable, dont il détermine la rémunération, afin d'assister le juge.

Cette mission confiée par le tribunal porte sur le contrôle de la condition de qualité des comptes du débiteur mais également sur le respect par l'employeur de ses obligations relatives aux créances salariales. Par ailleurs, elle ne peut pas excéder le délai d'un mois. Pour plus de précisions sur l'ensemble des articles et des décrets, vous pouvez consulter le site Internet de l'Ordre francilien afin d'y télécharger notre récapitulatif complet sur la procédure de traitement de sortie de crise.



Si vous souhaitez accompagner votre client et lui proposer cette procédure dans le cadre du traitement de ses difficultés, contactez la cellule d'accompagnement de l'Ordre afin d'être mis en relation avec un juge du tribunal du commerce, qui pourra vous aider concernant la situation de votre client.

Contact : soutenirvosclients@oec-paris.fr
ou 01 55 04 31 78

Quelques nouvelles du CIP Île-de-France

L'ANNÉE 2021 A ÉTÉ MARQUÉE PAR LA CRÉATION DU CIP ÎLE-DE-FRANCE AFIN DE PERMETTRE AUX PRÉSIDENTS DES CIP DES DÉPARTEMENTS FRANCILIENS D'ÉCHANGER AVEC LES DIFFÉRENTES INSTITUTIONS D'UNE VOIX COMMUNE.

Les membres des CIP d'Île-de-France se sont regroupés afin de rencontrer monsieur le député Romain Grau, qui dirige la mission d'information parlementaire sur les entreprises en difficultés en lien avec la crise sanitaire. Au cours de cette rencontre, les membres du CIP d'Île-de-France ont eu l'occasion de présenter le fonctionnement des différents CIP de la région. Elle comptabilise à ce jour plus de 150 bénévoles avec un total de 208 entretiens en 2020, qui ont pu être maintenus grâce à la mise en place de rendez-vous téléphoniques.

Les CIP interviennent dans le cadre de la prévention des difficultés des entreprises sans disposer des informations dont peuvent bénéficier les tribunaux de commerce comme les outils de scoring. Il a ainsi été présenté au député monsieur Grau qu'une reconnaissance des CIP permettrait dans un premier temps une meilleure diffusion de l'information sur l'existence de ces centres d'information et sur la prévention des difficultés mais également la mise en place d'une collaboration avec les tribunaux de commerce afin de trouver une solution au frein des chefs d'entreprise à se rendre au tribunal de commerce pour échanger avec un juge de la prévention.



De gauche à droite : Michel Bessière (Président du CIP 91), Francis Bouclys (Président du CIP 92), Député Romain Grau, Thierry Bacquet (Président du CIP 75), Christian Guegan (Président du CIP 78), Maurice Malaize (membre du CIP IDF).

« Les Jeudis de la réussite » pour accompagner les jeunes inscrits

Nouveau parcours 100 % gratuit, il propose 5 thèmes tout au long de l'année afin d'accompagner les jeunes experts-comptables dans leur développement. Présentation.

Dédiés aux jeunes experts-comptables qui s'installent ou récemment installés, « les Jeudis de la réussite » traitent de sujets fondamentaux pour le bon déroulement d'une installation. De la création d'une identité visuelle, en passant par le choix de son premier collaborateur, ces événements ont été imaginés dans le but d'aider les nouveaux installés à grandir dans les meilleures conditions.

Quand on s'installe *ex nihilo*, qu'on veut créer un cabinet et se faire connaître, de nombreuses interrogations peuvent se poser : comment créer une identité ? Comment se positionner sur les réseaux sociaux ? Quelle stratégie de vente adopter ? Qui recruter en premier et comment ? Quels outils l'Ordre met-il à la disposition d'un nouvel inscrit ? etc. Autant de questions auxquelles les Jeudis de la réussite répondront grâce aux conseils avisés d'un professionnel et d'un expert-comptable venant témoigner de son expérience personnelle. Ce dialogue donnera l'occasion aux participants de pouvoir s'identifier à des situations et à en tirer le maximum de bénéfices.

Ces conférences, qui ont débuté le 25 novembre, seront constituées dans un premier temps, d'un échange d'environ 1h30 entre un professionnel et un expert-comptable. Ils livreront des conseils ainsi que des anecdotes sur leurs propres parcours : les questions à se poser, par où commencer, les erreurs à éviter, etc.

Une intervention d'une trentaine de minutes menée par un ou plusieurs permanents est proposée ensuite afin de faire découvrir certains des outils développés par l'Ordre, en adéquation avec le thème abordé, comme : BBigger, BBusi, Luca etc., mais aussi une présentation du calendrier des événements à venir et du catalogue de formation de l'Asfofref.

Avoir une vision des formations en adéquation avec le thème abordé est une occasion de se perfectionner et d'avoir toutes les clés en main pour se lancer sereinement.

Ces événements sont ponctués par un cocktail dînatoire, favorisant les rencontres et les échanges entre consocœurs et confrères.

Entre conférences et moments d'échanges informels, les Jeudis de la réussite sont des rendez-vous propices à l'apprentissage et à la rencontre de vos potentiels nouveaux collaborateurs !

Découvrez les Jeudis de la réussite sur les réseaux sociaux

AVANT CHAQUE ATELIER, UNE VIDÉO TEASING EST PRÉSENTÉE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX DE L'ORDRE FRANCILIEN. RENDEZ-VOUS SUR LINKEDIN, FACEBOOK ET INSTAGRAM POUR DÉCOUVRIR LES INTERVENANTS AVANT LE JOUR J !

 **Plus d'informations sur oec-paris.fr**



Cap Performance fait peau neuve

Cap Performance, la plateforme initiée par l'Ordre francilien et la CRCC de Paris en 2012, a fait peau neuve cette année.

Cette véritable « boîte à outils » interactive, regroupant entre autres, un diagnostic de performance, des modèles de lettres de missions et un manuel de cabinet à personnaliser, a été repensée pour gagner en attractivité auprès de ses utilisateurs.

L'objectif principal a été de rendre le site Internet plus intuitif et de faciliter sa prise en main et son utilisation

Le module ayant fait l'objet d'une plus large réflexion est « la lettre de mission ». D'après les dernières statistiques, c'est l'outil qui est le plus utilisé par les internautes. Il était donc primordial de repenser sa mise en avant et d'étayer ses caractéristiques. C'est désormais chose faite. Les experts-comptables sont guidés pas à pas jusqu'au téléchargement d'un format personnalisé de la lettre de mission. C'est un gain de temps et d'efficacité pour ce document essentiel à la définition du contenu des missions du cabinet et de prévention d'éventuels litiges.

Cap Performance est un réel succès régional qui a le projet de s'étendre au niveau national.



C'est votre première fois sur Cap Performance ?

VOICI COMMENT Y ACCÉDER :

Lors de votre première connexion, n'oubliez pas de vous munir de votre numéro comptexpert. Grâce à ce dernier, vous pourrez accéder à l'ensemble des fonctionnalités sécurisées proposées par Cap Performance, et tout ça, gratuitement.

 **www.capsurlaperformance.fr**

» Harmonie Mutuelle, plus que jamais aux côtés des entreprises

Aujourd'hui plus que jamais, avec les impacts de la crise sanitaire, les entreprises jouent un rôle essentiel dans la lutte contre les nouvelles fragilités dans les territoires et dans les parcours de travail et de vie. C'est pourquoi Harmonie Mutuelle s'engage toujours plus fortement à leurs côtés, pour agir ensemble dans l'intérêt collectif et les accompagner dans la protection et le développement de leur potentiel humain.



LA CRÈCHE GAGNE L'ENTREPRISE

Harmonie Mutuelle met à la disposition de ses entreprises clientes une plateforme digitale pour réserver et financer des places au sein de son réseau de crèches partenaires au profit des salariés qui en ont besoin. L'offre baptisée « La crèche gagne l'entreprise » est une solution inédite tout-en-un, depuis la définition du besoin de l'entreprise jusqu'à l'engagement contractuel entre le salarié bénéficiaire et la crèche sélectionnée.

PROTÉGER VOS COLLABORATEURS, PREMIER NIVEAU DE BIEN-ÊTRE

Pour une entreprise, s'assurer que ses salariés et dirigeants se sentent en sécurité, protégés, sereins est une première étape fondamentale vers leur bien-être. Et la plus simple ! La complémentaire santé, métier cœur d'Harmonie Mutuelle, permet ainsi aux salariés et à leur famille

de ne pas renoncer à des soins pour des questions de budget et de bénéficier de services complémentaires (actions prévention santé, assistance...). Pour aller plus loin, l'entreprise peut mettre en place des solutions de prévoyance afin de couvrir ses salariés en cas d'arrêt de travail, d'invalidité, d'accident du quotidien, de dépendance ou de décès. Au-delà du domaine de la protection, l'entreprise peut ouvrir d'autres horizons à ses collaborateurs. L'épargne-retraite va dans ce sens. Parce qu'elle associe les salariés à sa réussite économique, elle constitue un outil efficace de motivation et de fidélisation. Cette solution est un véritable atout pour attirer des talents, tout en offrant de nombreux avantages financiers, sociaux et fiscaux.

RENFORCER LE POTENTIEL HUMAIN, LEVIER DE PERFORMANCE

Pour s'adapter aux besoins évolutifs de leurs clients et rester compétitives, les entreprises sont contraintes de se transformer rapidement, et parfois de manière importante. Cela génère des tensions à tous les niveaux, avec des conséquences directes sur les personnes et la performance sociale et économique. Entrepreneur du

mieux vivre, résolument engagé pour la qualité de vie au travail (QVT), Harmonie Mutuelle propose aux entreprises son expertise en santé et prévention, sur les risques psychosociaux, l'employabilité et la gestion du capital santé. Elle a notamment déployé la solution « Harmonie Potentiel Humain™ », un diagnostic scientifique complet et concret pour mesurer et maximiser l'énergie des salariés. Cet outil innovant intègre un large éventail de solutions pour aider les entreprises à conjuguer performance sociale et économique, parmi lesquelles le programme « La santé gagne l'entreprise » ou sa démarche en faveur de la santé des dirigeants.

CONSTRUIRE L'ENTREPRISE ET LA SOCIÉTÉ DE DEMAIN

Parce qu'Harmonie Mutuelle entend agir à un niveau plus global, au-delà de l'entreprise elle-même, elle est devenue Entreprise Mutualiste à Mission le 6 juillet 2021. Sa raison d'être – « Agir sur les facteurs sociaux, environnementaux et économiques qui améliorent la santé des personnes autant que celle de la société en mobilisant la force des collectifs » – couvre de nombreux domaines d'intervention liés aux entreprises, comme le milieu ou les conditions

Construire la société de demain, c'est aussi imaginer le futur de l'entreprise.

de travail. Construire la société de demain, c'est aussi imaginer le futur de l'entreprise. Harmonie Mutuelle met ainsi en place sur tous ses territoires des Lab' Entreprises pour permettre aux chefs d'entreprise et aux entrepreneurs d'échanger, de témoigner et de partager avec leurs pairs et des experts des solutions innovantes, solidaires et collectives. Enfin, construire demain, c'est semer les graines dès aujourd'hui. C'est pourquoi Harmonie Mutuelle est engagée dans des fonds de soutien aux entreprises, à l'image du Fonds « Harmonie Mutuelle Emplois France », créé en 2020 pour accompagner durablement les entreprises cotées ou non (TPE, PME et ETI) dans la création et la sauvegarde des emplois dans les territoires.



Le délibéré de Gaspard Koenig



Comme j'ai eu l'occasion de l'exposer brièvement à votre conférence annuelle, j'ai passé mon été à effectuer un "tour de France de la simplification", recueillant les doléances des Français de toutes professions et de tous milieux face à la complexité bureaucratique. Aujourd'hui, selon le secrétariat général du Gouvernement, le volume du droit consolidé en vigueur est de 84 619 articles législatifs et de 233 048 articles réglementaires. Il est surtout en inflation permanente, dûment chiffrée et déplorée par le Conseil d'État dans ses rapports réguliers sur le sujet.



GASPARD KOENIG
PHILOSOPHE, ESSAYISTE ET
ROMANCIER, PRÉSIDENT
DU THINK TANK
« GÉNÉRATION LIBRE »

Nul n'est censé ignorer la loi, mais nul ne peut la comprendre et encore moins la respecter. C'est le principe même de l'État de droit qui est ainsi dévoyé. Ce constat théorique se décline sur le terrain en autant d'histoires tragico-comiques, oscillant entre absurdité anecdotique et entrave désespérante.

La simplification n'est pas un sujet techno. C'est un sujet de justice sociale.

Les insiders, contribuables dotés d'avocats fiscalistes, grandes entreprises disposant de départements de compliance, collectivités territoriales à même d'embaucher des cabinets d'audit, tirent profit de la complexité. Les autres, les outsiders, sont condamnés à vivre dans une forme de semi-clandestinité, redoutant à tout moment l'inspection fatidique ou le courrier incriminant. Si la loi assure l'égalité, son excès réintroduit l'arbitraire.

C'est aussi un sujet de liberté. Dans *Bureaucratie, l'utopie des règles*, l'anthropologue David Graeber se demande à quoi servent les grandes garanties constitutionnelles et la défense des libertés fondamentales si nos actions quotidiennes sont constamment médiées par la norme. Peut-on encore vivre sans rentrer dans les cases ?

Les experts-comptables se trouvent naturellement au cœur de cette question. Année après année, vous recensez les obligations supplémentaires qui pèsent sur vos clients. Dans le Loiret, j'ai rencontré un éminent représentant de votre profession qui, tout en confessant tirer profit de la norme, admettait les limites de l'exercice : de moins en moins à même de remplir sa fonction de conseil, l'expert-comptable devient le

bras armé de l'administration, une sorte de fonctionnaire par procuration. Un autre de vos collègues m'a écrit dans le même esprit, en m'apprenant l'existence d'un néologisme : "cerfater". Je cerfate, tu cerfates, il cerfate. Nous "cerfatons" tous. Cet ovale noir, aux dimensions définies réglementairement (14 millimètres sur 7), aurait toute sa place sur notre drapeau tricolore. Son œil obscur et froncé, pour emprunter la formule de Rimbaud, ne nous quitte jamais.

Le métier d'expert-comptable est pourtant riche d'histoire. Stocker et trier les informations commerciales relève des premiers besoins de l'humanité sédentarisée. Dans *Sapiens*, Yuval Harari nous rappelle que les toutes premières traces d'écriture humaine relevaient de la comptabilité. Un des premiers documents connus, une tablette d'argile sumérienne datant du 4^e millénaire avant notre ère, dénombrait ainsi les quantités d'orge récolté. Signé : Kushim. Comme le conclut Harari : "il est révélateur que le premier nom certifié de l'histoire soit celui d'un comptable, plutôt que d'un prophète, d'un poète ou d'un grand conquérant".

Au fond, si l'expertise comptable est au fondement du développement de notre civilisation, elle est aussi le premier témoin de son déclin dans une forme de bureaucratie oppressante. L'information, autrefois rare et précieuse, est devenue trop pléthorique. Il faut inventer de nouveaux moyens de la traiter, qui laissent aux acteurs un espace de créativité et de liberté.

Vous devriez donc être aux premières loges, chers amis du chiffre, pour suggérer des pistes de simplification qui représentent aussi une manière de mieux vivre notre humanité partagée. N'hésitez pas à me communiquer vos suggestions !



Grande conférence « la liberté »

Alors que nous interrogeons l'avenir en 2020, la grande conférence de l'édition 2021 des Universités d'été a porté sur la liberté. Habilement menée par Adélaïde Barbier, notre modératrice a introduit les interventions de nos speakers avec humour, et références tant musicales que philosophiques.

Maniant avec brio les transitions entre les témoignages et les parcours si variés de nos intervenants, Adélaïde a su faire le lien entre des prises de parole qui en apparence pouvaient sembler n'avoir aucunes connexions. Autour de ce thème de la li-

berté retrouvée, nos speakers ont éveillé notre curiosité sur les différents aspects, allant de la politique, au modèle économique, en passant par les évolutions technologiques, ainsi qu'un aperçu plus spirituel de la question.

« La liberté comme éthique, de quoi s'agit-il ? »

JEAN-PHILIPPE DELSOL



Jean-Philippe Delsol a fait un petit tour d'histoire autour de la notion de liberté, de propriété et de régulation de l'échange. En se plaçant du point de vue de la liberté comme éthique, et en prenant divers exemples de

création d'objets et de services, il identifie la concurrence comme étant un facteur clé qui permet de réguler la liberté des marchés et de la valeur.

Selon lui, la liberté crée le sentiment et le devoir de responsabilité plutôt qu'un côté « fataliste » dans lequel l'homme serait contraint dans une vision étriquée du monde. Pour conclure son intervention, il a fait le parallèle entre la notion de liberté et la politique, identifiant la démocratie comme son pendant. Sans énoncer de certitudes absolues, il propose une vision au sein de laquelle la liberté est fondamentale, fondatrice et essentielle à la bonne marche du monde.

« Essayez l'entreprise libérée ! »

ISAAC GETZ



Peut-on maximiser les profits et les valeurs sociales ? Peut-on rendre l'entreprise altruiste ?

Au travers d'un mini documentaire en guise d'introduction, Isaac Getz présente le concept d'"entreprise libérée" : une entreprise où il fait bon vivre, et où la hiérarchie n'est pas subie et vécue comme une contrainte. Comment ? en laissant la parole aux salariés, en leur donnant de la reconnaissance, en étant juste et en encourageant la curiosité intellectuelle. Pourquoi évoque-t-il cela ? parce que la majorité des collaborateurs sont désengagés. Ce modèle d'entreprise libérée propose une manière totalement nouvelle de repenser le management : on ne motive pas, on fait confiance, on ne manage pas, on aime, on ne travaille pas, on prend du plaisir, on ne se plaint pas, on innove et on trouve des solutions.

« Plus de temps libre signifie-t-il plus de liberté bien utilisée ? »

GÉRALD BRONNER



Les innovations technologiques ont créé du « temps de cerveau disponible », 8 fois plus qu'au XIX^e siècle, mais l'utilisons-nous réellement correctement ? Gérald Bronner a initié son intervention avec une donnée :

avant, 40 % du temps éveillé était consacré au travail, aujourd'hui nous sommes à 11 %. Après un aperçu sur les contenus qui accaparent ce temps de cerveau disponible (sexe, conflit, violence...), le sociologue a attiré notre attention sur la prudence à adopter. La liberté de création et de consommation de contenus nous donnerait un pouvoir parfois mal utilisé. Il a conclu son exposé en éveillant notre vigilance : la totale liberté de consommation et d'accès aux contenus en ligne n'est peut-être pas sans danger, ni exempte de responsabilités individuelles à tenir.

« Naviguer c'est accepter les contraintes que l'on a choisies. »

MARIE TABARLY, NAVIGATRICE



Marie Tabarly a évoqué son métier de passion, celui qui en apparence est si libre, « on sait quand on part, mais pas nécessairement quand on rentre ».

Elle a décrit les moments de grâce et de joies, mais aussi la peur, le froid et les difficultés. En racontant les différentes étapes d'un parcours en mer, elle a finalement cité les différentes casquettes que doit porter le marin : commercial, DRH ou encore communicant. Autrement dit, passer du costume au cirée en permanence. Les marins sont-ils si libres ? Pas tout à fait car dépendants de la météo, des vivres trouvés au gré de la navigation, mais aussi de la carte maritime.

Marie a proposé avec subtilité une interprétation de la liberté qui viendrait principalement de la connaissance de soi et de ses besoins. Pour conclure son bel exposé, elle a proposé une définition de la liberté : être en accord profond avec ses valeurs, peu importe ce que l'on choisit. Vivre de sa passion n'est pas si facile, il faut avoir de l'audace, de la créativité, et faire preuve d'abnégation.

« La liberté redécouverte à dos de cheval. »

GASPARD KOENIG



Très engagé contre l'inflation normative, il veut que la simplification de nos vies soit une priorité nationale.

Gaspard Koenig nous livre son parcours et son voyage à dos de cheval, sur les traces de Montaigne, afin de questionner notre rapport à la liberté. En reprenant le fil de son précédent voyage autour de l'intelligence artificielle, il nous livre la réflexion qui l'a amené à revenir à un parcours plus prosaïque. Au cours des deux années de son voyage il a re-découvert la possibilité de se contenter de peu, de vivre avec peu d'équipements et de matériels pour poursuivre sa route. Il a pu s'émerveiller de l'hospitalité rencontrée à chacune de ses escales. C'est dans toutes ces choses qu'il fait le parallèle avec la liberté, dans le fait de pouvoir se déplacer sans (presque) aucune contrainte.

« Je ne connais personne qui ne souhaite se libérer d'un pharaon, autrement dit d'un asservissement. »

DELPHINE HORVILLEUR



Femme au parcours empreint de liberté de choix, Delphine Horvilleur a questionné la religion comme un obstacle à la liberté de conscience.

Elle a invité l'assistance à se rappeler des histoires que chacun a pu entendre dans son éducation religieuse. Chacune d'elle porte une promesse de liberté, de grâce, de pardon, ou d'émancipation. Elle a ainsi proposé le parallèle entre ces histoires et cette quête qui peut finalement être toujours d'actualité : se libérer de quelque chose.

Alors a-t-elle demandé, la liberté est-ce de n'avoir aucune contrainte ? ou bien de les choisir ? La liberté pourrait être celle de se placer sous la contrainte de valeurs plus fortes, plus hautes. Delphine Horvilleur a conclu son intervention en dénonçant l'idée que la liberté soit dépourvue de responsabilités.

Transfair 2021 : retour sur les trophées de la reprise d'entreprise au féminin

Le 30 novembre dernier avait lieu Transfair, le grand rendez-vous de la transmission d'entreprise, organisé par l'Ordre des experts-comptables Paris Île-de-France, la CRCC de Paris, et la CCI Île-de-France. À cette occasion étaient remis les trophées de la reprise d'entreprise au féminin. Une façon de saluer la réussite d'entrepreneuses franciliennes et de susciter – nous l'espérons ! – des vocations. Rencontre avec les trois lauréates.

CATÉGORIE TECH : Pascale Tessier-Morin, dirigeante d'atelier Images et Cie



C'est en 2016 que Pascale Tessier-Morin a repris Atelier Images et Compagnie, spécialiste de l'impression numérique grand format, de la communication événementielle et des supports nomades. En six ans,

elle a su fidéliser l'ensemble des clients et des collaborateurs, mais aussi développer de nouveaux marchés. Engagée dans une démarche éco-responsable globale, elle a petit à petit mis au point une gamme de produits labellisés Imprim'Vert, avec des matériels en bambou et des supports sans PVC. En 2020, elle profite du ralentissement de l'activité liée au Covid-19 pour passer plus de temps sur la recherche-développement et investir dans de nouvelles machines. « Après un premier temps de découverte du métier et du secteur, pendant lequel j'ai eu la chance de pouvoir compter sur une équipe très compétente, j'ai pris conscience de l'importance de savoir aussi nous réinventer, innover et proposer régulièrement de nouveaux produits aux clients. Très soucieuse de l'impact environnemental de notre activité et persuadée que cet enjeu offre aussi de formidables opportunités de croissance, j'ai fait le choix d'investir en 2020 dans deux nouvelles machines. L'une permet de réduire la volatilité des solvants grâce à un procédé d'impression très innovant, l'autre va nous permettre de récupérer les chutes de plaque de PVC, alu et bois de nos supports rigides. »

TRANSFAIR

CATÉGORIE ENTREPRISE DU PATRIMOINE VIVANT : Aurore Lebon, dirigeante de Gauthier et Compagnie



Curieuse et touche-à-tout, Aurore Lebon n'avait pas vraiment de secteur de prédilection quand elle a décidé de reprendre une entreprise. Elle s'est laissé guider par ce qu'elle aimait : « le bon et le beau », et par sa volonté de pérenniser un savoir-faire

français. En 2015, elle reprend Gauthier et Compagnie, fabricant de tringles et stores sur mesure de haute qualité fondé en 1888, un nom discret, pourtant intimement présent dans de nombreuses réalisations de prestige ainsi que dans une multitude de lieux publics (l'Opéra Garnier, le musée du Louvre, le Ritz, Tiffany & Co... pour n'en citer que quelques-uns...) Savoir allier tradition et innovation, continuité et audace, tel est l'équilibre complexe auquel Aurore Lebon se prête chaque jour pour développer son entreprise sur le marché français et international. Soucieuse de faire reconnaître l'excellence du savoir-faire de Gauthier et Cie, elle obtient le très exigeant label d'État « Entreprise du Patrimoine Vivant », rattaché au ministère de l'Économie et des Finances et décerné par les préfets de la région. « Tout l'enjeu pour nous, résume Aurore Lebon, est de faire perdurer des savoir-faire historiques, tout en les faisant évoluer, de montrer que l'on s'inscrit dans une tradition, mais que l'on sait aussi innover. Concrètement, nous proposons par exemple des tringles sur mesure réalisées dans la plus pure tradition française, mais motorisées et pilotables par smartphone. Notre prochain défi ? Nous faire connaître des acheteurs directement à l'international, avec nos produits à haute valeur ajoutée. L'ensemble des catalogues vient d'être traduit en russe, un marché prometteur, sur lequel nous misons beaucoup ! »

CATÉGORIE RSE : Claire Perrin, dirigeante de ERIC France



Quand elle a envisagé de reprendre une entreprise, Claire Perrin n'avait pas de secteur d'activité précis en tête : ce qu'elle voulait, c'était reprendre une entreprise à impact social et environnemental. Un angle d'approche

encore assez atypique dans le repreneuriat, qui lui a valu d'étudier un grand nombre de dossiers, dans des univers très différents. Finalement, c'est sur ERIC France, un éditeur de logiciels pour cabinets dentaires, que son choix s'est porté. Un choix cohérent avec son parcours professionnel, qui lui permet de capitaliser sur sa double expérience dans le domaine médical (elle a travaillé longtemps chez General Electric, puis chez les laboratoires Lilly) et dans l'expérience utilisateur. Et surtout, une entreprise en accord avec ses valeurs profondes : « ce qui m'a séduit dans l'approche d'ERIC France, c'est la volonté de durabilité : nous préférons toujours capitaliser sur l'existant, réparer les machines plutôt que de les remplacer et faire évoluer notre logiciel en fonction. Nous mettons un point d'honneur à accompagner et conseiller nos clients individuellement et de bout en bout, avec une solution tout intégrée qui leur permet de piloter tous leurs appareils avec un seul logiciel. Notre force, c'est notre logiciel unique, mais aussi la qualité de notre service client et de notre approche, résolument humaine. Pour nous, la RSE passe aussi par le fait de faciliter le quotidien des dentistes, pour leur permettre de se concentrer sur le cœur de métier, et la qualité des soins à leurs patients. »

▶ **Pour vous former, mettre à jour vos connaissances, retrouvez gratuitement, sur transfair.pro, les replays de dizaines de conférences, ateliers et masterclass animés par des experts.**

Être bien entourée, la clé du succès pour nos 3 repreneuses



DANS LE PARCOURS DE NOS 3 REPRENEUSES, UN ÉLÉMENT REVIENT COMME UN FACTEUR-CLÉ DE SUCCÈS : L'IMPORTANCE DE SAVOIR BIEN S'ENTOURER, QUELLE QUE SOIT L'ÉTAPE DE SON PROJET DE REPRISE.



Au tout début de leur réflexion, Pascale Tessier-Morin, Aurore Lebon et Claire Perrin ont toutes les trois pris le temps d'écouter des experts et de se former, lors des ateliers et conférences de Transfair d'une part, puis grâce à la formation de trois semaines proposée par le CRA. Dès l'analyse des cibles, elles se sont donc appuyées sur les conseils de leur expert-comptable et de leur avocat pour évaluer le potentiel des dossiers, analyser les opportunités et préparer leur négociation. Elles ont également su profiter des services proposés par la CCI pour identifier et solliciter des cibles, puis se former au pilotage d'une entreprise.

Une fois la reprise signée, il est essentiel, affirment-elles à l'unisson, de continuer à cultiver son réseau. L'expert-comptable reste bien sûr leur partenaire privilégié pour toutes les décisions stratégiques. Elles ont plaisir également à faire partie de clubs plus ou moins formels d'entrepreneurs/entrepreneuses, précieux pour partager succès et difficultés et se sentir moins seule dans le grand bain de l'entrepreneuriat.

Enfin, savoir bien s'entourer, c'est aussi primordial quand on souhaite franchir de nouvelles étapes de sa croissance. Au moment d'envisager une opération de croissance externe, Pascale Tessier-Morin vient ainsi de rejoindre le programme d'accélération de Bpifrance.

The Elemen'Terre Project : sensibiliser aux enjeux environnementaux et sociétaux

L'association The Elemen'Terre Project est née en 2017 afin d'héberger le projet Elemen'Terre. Reconnue d'intérêt général, elle a pour but de sensibiliser le grand public aux enjeux environnementaux et sociétaux actuels.



MARIE TABARLY
NAVIGATRICE,
CRÉATRICE DU PROJET
ELEMEN'TERRE
PROJECT

Le projet Elemen'Terre est un *think tank* flottant qui s'engage pour un retour aux pensées et actions simples, un renforcement des valeurs humanistes et de relations plus équilibrées avec l'environnement. Elemen'Terre véhicule ses valeurs au travers de l'art et du sport comme allégorie aux grands défis qui nous entourent. Pen-Duick VI, qui est au service de l'association, devient une résidence itinérante autour du monde, un lieu de rencontre, de réflexion et de partage pour l'élaboration d'un mieux-être commun.

Quel projet à venir pour Elemen'Terre ?

2023 est l'année qui marquera le demi-siècle de Pen-Duick VI. À cette occasion, l'association portée par Marie Tabarly repartira pour l'Océan Globe Race, une course autour du monde, avec escale et en équipage, sur les traces de la Whitbread 1973 (course pour laquelle Pen-Duick VI a été construit et qui a évolué sous le nom plus connu de Volvo Ocean Race).

Le voyage est prévu « à l'ancienne », sans GPS, sans satellite, ni moyen de communication moderne, uniquement au sextant ! Lors de ce tour du monde de 8 mois, en 4 étapes (Europe > Cap Town / Sydney / Punta del Este > retour Europe), l'équipage de Pen-Duick travaillera sur une thématique : l'Héritage.

Comment sera retracé ce voyage ?

L'équipage aura donc carte blanche, sur la façon d'aborder cette thématique. L'Héritage pourra être environnemental, culturel, social, historique. Les membres pourront écrire des BD, des romans, peindre, réaliser des enquêtes, des documentaires sur les pays visités, ou encore des reportages photos...

Pour aller plus loin, un nouveau programme est en création au sein de l'association : « Elemen'Terre Legacy » qui regroupera plusieurs partenaires (sous forme de mécénat) au sein d'un club.

Le club développera des programmes éducatifs participant activement à la sauvegarde de notre territoire via trois causes :

1. LA BIODIVERSITÉ.
2. LA PRÉSERVATION DU LITTORAL.
3. LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES LOW TECH.

De cette façon, Elemen'Terre Project restera dans son rôle de sensibilisation et d'éducation, tandis qu'Elemen'Terre Legacy permettra aux entreprises de répondre à une question : *quel héritage laisserez-vous à votre territoire ?*

Peut-on prendre part à ce projet d'envergure ?

Afin de financer cette aventure hors norme, Marie Tabarly cherche des partenaires, sponsors ou mécènes, souhaitant faire vivre à leur entreprise un moment historique, tout en ayant un retour sur investissement sans précédent. C'est un souhait fort que de permettre aux partenaires de pouvoir participer concrètement à la sauvegarde de leur territoire. Les premières actions pourront être mises en route dès la rentrée 2022. Chaque programme devra impérativement se faire par le prisme de la jeunesse.

Pour mieux se projeter : avec 30 partenaires, ce sont 40 programmes éducatifs qui pourront être financés par l'association. L'objectif ultime étant d'atteindre 100 partenaires au sein du club.

Rejoindre l'association The Elemen'Terre Project pour les saisons 2022, 2023 et/ou 2024, revient à s'engager ou à engager son entreprise dans des initiatives concrètes de préservation de notre environnement, et afin de contribuer à en assurer la pérennité.

Plus d'informations sur <https://www.elementerre.earth/>

2 000 experts-comptables membres correspondants

ACTIVATEUR
FRANCE NUM

espace
France
Gestion

compta
online

EXIT LA MAJORATION FISCALE DE 25 %

FRANCE GESTION continue d'accompagner vos clients et propose de nouveaux services dès 2022 !

Parce que vous nous faites confiance

A partir de 2022, les clients que vous avez fait adhérer à France Gestion, mais aussi les nouveaux, bénéficient GRATUITEMENT d'une protection juridique et d'une garantie fiscale inédite et exclusive !



Pour en savoir plus, suivez-nous sur les réseaux sociaux

YouTube

f

LinkedIn

Twitter

A très bientôt sur www.france-gestion.fr

FRANCE GESTION pour les artisans, commerçants et professions libérales
50 ter rue de Malte - 75540 Paris Cedex 11 • Tél : 01 43 14 40 50 • mél : paris@france-gestion.fr
7 rue des Chantiers - 78000 Versailles • Tél : 01 39 07 49 00 • mél : versailles@france-gestion.fr
www.france-gestion.fr



SAVOIR



SAVOIR-FAIRE



FAIRE-SAVOIR



SAVOIR-ETRE

ACCÉLÉREZ LA TRANSITION numérique de votre cabinet !



SYNAPPS EXPERT



La plateforme collaborative de la profession comptable

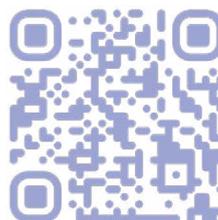
Organisée autour de vos 5 missions, véritable porte d'entrée digitale pour centraliser votre documentation, vos outils de production métier et partager des documents en toute sécurité avec vos clients.

Lefebvre Dalloz

DALLOZ

EDITIONS FRANCIS LEFEBVRE

EDITIONS LEGISLATIVES



Flashez ce QR Code avec l'appareil photo de votre Smartphone pour **démarrer votre expérience SYNAPPS Expert !**

Contactez-nous au 01 41 05 22 22 du lundi au vendredi de 9h à 18h ou sur notre site www.efl.fr